



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 23 JUIN 2021

A 18H30, A L'AULA DU CIFOM-ET

5^e séance

Présidence : M. Philippe Rouault

35 membres sont présents.

Membres excusés : MM. Pierre-Yves Eschler, Roland Frutschi, Stéphane Reichen, Raphael Resmini, Romain Vermot et Mme Evelyne Von Allmen

M. Philippe Rouault, président : Nous commençons d'abord par excuser M. Dubois, qui est absent pour cause de maladie. De plus, nous avons trois démissions de membres du Conseil général, dont je vous lis les lettres. La première est celle de M. Richard Gigon :

« Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs, Par ce courriel, je vous fais part de ma démission du Conseil général pour le 10 juin 2021. Ma démission n'est pas due à un désintéressement pour les affaires communales, mais à ma réélection au Grand Conseil. De ce fait, cela permettra de me concentrer sur le travail du Canton, tout en représentant notre magnifique région. J'en profite pour remercier la Chancellerie communale, ainsi que toutes les personnes qui ont siégé au Conseil général ces huit dernières années, qui ont permis de faire avancer notre commune. Concernant les commissions dont je faisais partie, une nouvelle répartition vous sera proposée par notre chef de groupe. »

Deuxième démission, celle de M. Oskar Favre :

« Bonjour, ayant récemment déposé officiellement mes papiers à La Chaux-de-Fonds, je me vois dans l'obligation de démissionner du Conseil général. N'étant plus citoyen du Locle, je ne serai donc pas présent à la séance des comptes de mercredi. Je remercie vivement toute l'équipe de la Chancellerie pour son travail énorme toutes ces années passées. Bon courage et bonne chance pour les années à venir. En espérant revoir tout le monde à l'occasion des grandes manifestations locloises, quand le Covid aura laissé sa place et que la normalité aura repris son cours. Je vous souhaite une excellente après-midi. Avec mes meilleures salutations. »

La dernière, celle de Mme Armelle Von Allmen :

« Monsieur le Président, Monsieur le Chancelier, Faisant suite à ma récente élection au Grand Conseil neuchâtelois, je vous fais part de ma démission du Conseil général de la

Ville du Locle avec effet immédiat. Durant les derniers mois, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai participé aux séances de notre Législatif. Toutefois, je ne souhaite pas cumuler les mandats, afin de laisser le maximum de forces vives s'engager pour notre commune. Dès lors, je démissionne également des commissions suivantes : législative, naturalisations et agrégations, qualité de vie et tourisme. Je souhaite des débats riches et constructifs, dans la continuité de la dynamique actuelle, au Conseil général de la nouvelle commune pour la suite de cette première législature, remplie de défis et d'opportunités. En vous remerciant de prendre note de ma démission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Chancelier, mes salutations les meilleures. »

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux conseillers généraux qui remplacent ces trois démissionnaires : Mme Stéphanie Hügli (POP), M. William Buirette (PLR) et M. Joël Galvani (Les Verts). Bravo à vous de nous rejoindre. Des pin's aux couleurs de la nouvelle commune vous attendent auprès de Monsieur le Chancelier.

Comme vous l'avez vu, des assiettes sont préparées sur chaque table. Je propose de faire une petite pause quand la faim se fera sentir, peut-être entre les comptes du Locle et ceux des Brenets. On verra quelle heure il sera, mais si des gens ont faim et souhaitent faire une pause plus tôt, je vous propose de lever la main et nous en discuterons. Il y a également de l'eau en bouteille suisse – la Chancellerie m'a demandé de préciser – sur chaque table. Du pain et des morceaux de cake sont également à disposition en supplément dans les deux casiers verts qui se trouvent à ma gauche.

Je vous informe que le Bureau a accepté les procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil général des 24 février et 28 avril 2021.

Vous trouvez aussi, sur vos tables, un nouvel ordre du jour modifié : le Conseil communal propose, au point 1.7, le remplacement du représentant des Verts au sein du Conseil d'établissement scolaire et, au point 1.8, le remplacement du membre suppléant des Verts au sein du Conseil d'établissement scolaire.

Un postulat – « Fusion des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une nécessité ! » – a été déposé aujourd'hui et inscrit en point 307 de l'ordre du jour.

Personne ne s'opposant à cet ordre du jour, il est donc considéré comme accepté.

Ordre du jour

1. NOMINATIONS

- 1.1 d'un membre de la Commission législative, en remplacement de Mme Armelle Von Allmen, démissionnaire (PLR) ;
- 1.2 d'un membre de la Commission des naturalisations et agrégations, en remplacement de Mme Armelle Von Allmen, démissionnaire (PLR) ;
- 1.3 d'un membre de la Commission Qualité de vie, en remplacement de Mme Armelle Von Allmen, démissionnaire (PLR) ;
- 1.4 d'un membre suppléant de la Commission du tourisme, en remplacement de Mme Armelle Von Allmen, démissionnaire (PLR) ;
- 1.5 d'un membre de la Commission intercommunale Le Locle – La Chaux-de-Fonds, en remplacement de M. Richard Gigon, démissionnaire (Les Verts) ;
- 1.6 d'un membre suppléant de la Commission financière, en remplacement de M. Richard Gigon, démissionnaire (Les Verts) ;

DU 23 JUIN 2021

- 1.7 d'un membre du Conseil d'établissement scolaire (CES), en remplacement de M. Romain Vermot (Les Verts) ;
- 1.8 d'un membre suppléant du Conseil d'établissement scolaire (CES), en remplacement de M. Joël Galvani (Les Verts).

3. COMPTES 2020

- 21-304 Rapport de la commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2020.
- 21-305 Rapport du Conseil communal (envoi séparé) à l'appui de la gestion et des comptes 2020.
- 21-306 Postulat interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par M. Jean-Marie Rotzer) du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020 : Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ?
- 21-307 Postulat du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020, du groupe PLR par M. Nicolas Aubert et consorts : Fusion des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une nécessité !

- a) Discours du président sortant du Conseil général.
- b) Nomination du Bureau du Conseil général 2021-2022.
- c) Discours du nouveau président du Conseil général.

6. INTERPELLATIONS

- 21-603 De MM. Vivian Bologna et Michaël Berly (POP) : Le Conseil communal souhaite-t-il dégrader le pouvoir d'achat du personnel communal ?
- 21-604 De MM. Michaël Berly (POP) et Stéphane Reichen (PS) : Évolution de la question géotopographique

1.1 – Nomination d'un membre de la Commission législative, en remplacement de Mme Armelle Von Allmen, démissionnaire (PLR)

M. Anthony Von Allmen, PLR : Je vais prendre tous les points qui me concernent à la suite pour m'éviter ainsi de revenir quatre fois à la tribune, si cela va pour vous.

Pour le remplacement à la Commission législative, nous proposons **M. William Buirette**.

1.2 – Nomination d'un membre de la Commission des naturalisations et agrégations, en remplacement de Mme Armelle Von Allmen, démissionnaire (PLR)

M. Anthony Von Allmen, PLR : [...] Nous proposons **Mme Bernadette Jaques**, qui est actuellement suppléante et qui sera remplacée à la suppléance par M. Pierre Surdez.

1.3 – Nomination d'un membre de la Commission Qualité de vie, en remplacement de Mme Armelle Von Allmen, démissionnaire (PLR)

M. Anthony Von Allmen, PLR : [...] Nous proposons M. **Gabriel Gaffiot**.

1.4 – Nomination d'un membre suppléant de la Commission du tourisme, en remplacement de Mme Armelle Von Allmen, démissionnaire (PLR)

M. Anthony Von Allmen, PLR : [...] Nous proposerons un nom à la prochaine séance – soit celle du mois d'août – car nous aurons différents remplacements dans des commissions, qui feront suite à l'accession de Sarah Favre au Conseil communal. Pour ce point 1.4, nous donnerons donc un nom au mois d'août afin de procéder à un remaniement plus important dans la délégation PLR de cette commission.

1.5 – Nomination d'un membre de la Commission intercommunale Le Locle – La Chaux-de-Fonds, en remplacement de M. Richard Gigon, démissionnaire (Les Verts)

Mme Caroline Erard, Les Verts : Nous proposons **M. Joël Galvani**.

1.6 – Nomination d'un membre suppléant de la Commission financière, en remplacement de M. Richard Gigon, démissionnaire (Les Verts)

Mme Caroline Erard, Les Verts : [...] De même, nous proposons **M. Joël Galvani**.

1.7 – Nomination d'un membre du Conseil d'établissement scolaire (CES), en remplacement de M. Romain Vermot (Les Verts)

Mme Caroline Erard, Les Verts : [...] **M. Joël Galvani** remplacera M. Vermot au sein du Conseil d'établissement scolaire.

1.8 – Nomination d'un membre suppléant du Conseil d'établissement scolaire (CES), en remplacement de M. Joël Galvani (Les Verts)

Mme Caroline Erard, Les Verts : Nous proposons **Mme Priscille Hösli**.

Aucune autre candidature n'étant proposée pour l'une ou l'autre de ces commissions, les nominations sont approuvées tacitement.

21-304 – Rapport de la commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2020

Mme Corinne Schaffner, présidente de la Commission financière : Ma première intervention sera faite en tant que présidente de la Commission financière et j'en ferai ensuite directement une deuxième en remplacement du rapporteur, qui est excusé et qui m'a demandé de lire son texte.

Les années se suivent et, malheureusement, se ressemblent en ce qui concerne les comptes de la Ville du Locle. Cependant, je laisserai le soin au rapporteur de la Commission financière, ainsi qu'aux différents groupes du Conseil général, d'apporter leur regard sur ces comptes 2020.

Je relèverai tout de même que notre commission s'est réunie trois fois, comme à l'accoutumée, en présence des conseillers communaux et d'une partie du Service des finances, pour discuter des différents dicastères et passer en revue les comptes, tant pour Le Locle que pour Les Brenets. La commission s'est réunie une fois de plus pour finaliser son rapport et voter l'adoption des comptes : elle les a acceptés à l'unanimité.

Nos séances ont pu se tenir en présentiel, ce qui a facilité les présentations, échanges et débats. Même si ceux-ci n'ont pas appelé de grandes contestations. Ce qui est toutefois ressorti de nos discussions nous amène, à nouveau, à inciter le Conseil communal à davantage faire appel aux différentes commissions. Celles-ci pourraient être un soutien, voire une force de proposition, dans les différents défis qui attendent nos conseillers communaux et leurs services.

Je terminerai mon intervention en remerciant à nouveau l'entier du personnel communal, ainsi que le Service des finances pour le travail effectué durant cette année. Et en invitant tous les groupes du Conseil général de la nouvelle commune du Locle à accepter les comptes 2020 des anciennes communes du Locle et des Brenets.

Mme Corinne Schaffner lit l'intervention du rapporteur de la Commission financière, M. Romain Vermot : La conclusion du rapport paraît claire et représente l'ensemble des avis exprimés lors des séances de préparation. De plus, la Commission financière n'a pas relevé d'irrégularités. Il ne semble donc pas nécessaire d'entrer trop dans les détails, même si nous souhaitons relever les points suivants :

- La Commission financière a pris acte du mauvais résultat des comptes 2020 pour l'ancienne Commune du Locle. Si elle n'en est pas satisfaite, elle est parfaitement consciente des mauvaises situations économique et sanitaire qui ont lourdement pesé sur les résultats.
- Elle se réjouit, par contre, du bon résultat affiché pour l'ancienne Commune des Brenets.
- Malgré tout, les réserves s'épuisent et la dette augmente dangereusement. Pour la Commission financière, il semble assez clair que notre nouvelle commune ne pourra pas se permettre indéfiniment de pareils résultats. Nous réitérons donc nos vifs encouragements au Conseil communal, afin qu'il trouve des solutions concrètes.
- Même si ce n'est pas indiqué dans le rapport, la Commission financière est satisfaite de l'avancement du projet de plan de stationnement en ville du Locle.

La Commission financière vous propose d'accepter les comptes 2020 pour les deux communes et remercie le Conseil communal pour son travail de contention des charges.

Nous remercions également les différents services communaux, particulièrement celui des Finances et la Chancellerie, pour leur travail ainsi que leur aide à la rédaction de ce rapport.

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Quelques mots du Conseil communal avant l'intervention des groupes.

Vous dire, en préambule – comme vous l'aurez compris lorsque le président du Conseil général a évoqué le fait que notre collègue Claude Dubois est excusé pour raison de maladie – que je prendrai la parole pour le Conseil communal en tant que suppléant du responsable des finances, M. Dubois.

Juste avant la prise de parole des groupes, il faut peut-être rappeler quand même quelques éléments qui nous paraissent importants concernant la situation financière de la Ville et faire quelques rappels. Cela a été dit, nous sommes dans une situation compliquée. Le déficit des comptes 2020 est affiché à 3,2 millions, ceci après un prélèvement de 2 millions à la réserve de politique conjoncturelle. Cette situation est légèrement plus favorable que ce qu'annonçait le budget.

C'est évidemment un rappel pour les membres de la Commission financière, mais je pense qu'il est bien de le dire ici, en plénière : de manière générale – cela fait deux-trois années que nous le disons, mais c'est quand même une réalité que nous devons rappeler – les charges de personnel sont, à nos yeux, bien maîtrisées. Je prendrai juste deux exemples : en 2015, nous avons environ 39,4 millions de charges de personnel et, 5 ans plus tard, en 2020, ces charges s'élèvent à 38,6 millions. Une diminution, donc, malgré l'évolution du coût de la vie, par exemple – même si c'est minime – ou l'augmentation des annuités pour le personnel. Par contre, vous le savez bien – je l'évoquerai dans quelques instants – il y a des problèmes au niveau des recettes.

Concernant les biens, services et marchandises (BSM) – toujours pour comparer sur les 5 dernières années – nous avons 14 millions de charges en 2015, nous sommes à 11,5 millions en 2020. Nous pouvons donc dire qu'il y a des efforts extrêmement importants de la part des services et du Conseil communal pour maîtriser les BSM.

Quelques éléments sont mis en avant, lesquels sont vraiment, aux yeux du Conseil communal, le problème marquant de ces deux-trois dernières années : il s'agit de reparler de la problématique des revenus fiscaux, ce qui n'est évidemment pas une surprise pour vous. De manière globale, en 2015, nous avons 45 – presque 46 – millions de revenus fiscaux et, en 2020, nous en avons 30,3 millions – personnes physiques et morales confondues – c'est-à-dire pratiquement 15 millions de baisse de recettes. Vous voyez donc devant quels soucis nous nous trouvons et l'ampleur de notre préoccupation.

Pour préciser encore, il faut rappeler que, dans ces revenus fiscaux, un élément particulièrement problématique à nos yeux est l'évolution des recettes des personnes morales. Un exemple – cette fois-ci un peu plus proche – dans les comptes 2018 : il y a deux ans, nous avons encore CHF 10'400'000.- de recettes des personnes morales – donc sur le bénéfice – et, deux ans après, nous avons CHF 1'725'000.-, soit 8 millions de moins au niveau des personnes morales. Vous aurez donc vite compris que c'est plus que le déficit actuel.

Quelques éléments d'explications – qui sont peut-être un peu moins marquants, mais qu'il vaut la peine de souligner – dans les hausses de revenus : le fait que nous avons la chance – comme depuis quelques années – d'avoir un dividende de Viteos à 0,6 % plutôt qu'à 0,5 %, ce qui représente quand même 0,2 million d'amélioration. Par contre, les éléments

que l'on ne revoit pas forcément toutes les années, ce sont notamment des ventes de terrain pour 0,6 million, terrains qui étaient en droit de superficie et que nous avons vendus en pleine propriété. Il s'agit donc de CHF 600'000.-.

Suite à des questions qui ont été posées – et qui reviendront peut-être lors des interpellations ou dans la continuité des discussions – quelques mots sur cette année 2020, quand même très, très particulière liée au Covid-19 : nous souhaitons mettre en avant trois chiffres concernant les impacts de la pandémie Covid-19 sur les comptes de la Ville.

Au niveau des dépenses directes : abandon de loyers – vous savez que nous avons fait un effort vis-à-vis d'un certain nombre de commerçants qui sont locataires au niveau des bâtiments communaux – abandon de redevances du domaine public – notamment pour les restaurateurs, pour les terrasses – matériel de sécurisation, de désinfection, et concours de soutien aux commerçants de la ville et des Brenets pour CHF 30'000.-, lequel a eu un énorme succès, avec quelques mots dans la presse locale. Ce sont donc CHF 143'000.- de charges directes.

Nous devons aussi mettre ces dépenses directes en relation avec des dépenses que nous n'avons pas dû effectuer : cela représente CHF 722'000.- de charges en moins, soit, principalement, toutes les subventions pour les événements musicaux ou culturels qui, malheureusement, n'ont pas eu lieu, ainsi que – élément important – les subventions pour les crèches. Ce sont donc CHF 722'000.- que nous avons pu « économiser ».

Par contre, concernant l'impact économique, nous avons pu estimer à CHF 2'740'000.- l'absence de recettes, notamment : l'évolution des personnes morales, l'impôt à la source, les taxes sur les spectacles – ceux-ci n'ayant pas eu lieu – et les entrées et émoluments aux musées ou à la piscine/patinoire. Voilà pour ce qui est de l'impact de la pandémie Covid-19, connu à ce jour, puisque cet impact perdure sur les premiers mois de cette année dans certains domaines. C'est donc un montant total de 2,16 millions – entre les dépenses directes, les non-dépenses et les non-recettes – qui a affecté les comptes de la Ville en 2020.

Avant de conclure cette brève intervention, encore un ou deux éléments, peut-être, pour vous dire qu'avec les résultats de ces deux-trois dernières années, la dette remonte – alors que celle-ci avait beaucoup baissé ces 15 dernières années – pour se situer à 124 millions, avec la chance d'avoir un taux moyen à 1,14 %. Pour information, sans entrer dans les détails, nous avons pu encore, ce début d'année, convertir une dette à un taux d'intérêt de 3-3,5 %, sauf erreur – que nous avons contractée il y a une douzaine d'années – en la remplaçant par un nouvel emprunt à environ 1 %. Donc, le prix de l'argent – passez-moi l'expression – continue d'être attractif pour les collectivités, même si l'augmentation de la dette est évidemment un vrai souci pour le Conseil communal.

En conclusion, donc, quelques rappels : le déficit est de 3,2 millions, la dette communale de 124 millions et la fortune nette – qui est évidemment un élément important – est encore à presque 70 millions de francs, puisqu'elle se situe à hauteur de 69,5 millions. Cela nous permet donc de voir ces prochaines années avec un certain optimisme, mais il faut bien sûr l'accompagner par des actes, que nous aurons l'occasion d'évoquer ce soir.

Le Conseil communal est évidemment préoccupé par les baisses de recettes fiscales et par la situation déficitaire qui perdure. Nous avons évoqué les baisses fiscales ces derniers mois et nous les rappelons ce soir.

Cela sera aussi évoqué tout à l'heure, sauf erreur, lors d'une interpellation : le Conseil communal est persuadé qu'une *partie* de la solution – pas *toute* la solution, évidemment – est la prise en compte des charges géotopographiques. Cet élément est une priorité

politique pour le bien de la commune du Locle, mais, plus largement, pour l'ensemble de l'équilibre du canton de Neuchâtel.

Un autre élément à prendre en considération, ce sont les effets financiers du Covid-19, comme nous venons de le mentionner. Ils restent encore à appréhender sur les six premiers mois de cette année, mais cette fois-ci davantage s'agissant des conséquences sur les personnes physiques : ces conséquences n'ont pas été importantes en 2020 et nous risquons plutôt de les voir en 2021.

Le Conseil communal reste évidemment confiant pour l'avenir. Nous pensons que les fondamentaux de la Commune sont bons, malgré les difficultés : une fortune à 70 millions de francs, que nous avons évoquée, la réserve de politique conjoncturelle et, également, dans les Montagnes neuchâteloises, une capacité de résilience au niveau de notre industrie.

Vous avez probablement constaté que les grands travaux annoncés depuis de nombreuses années commencent : c'est le concept de mobilité 2030. Pour la première fois, depuis quelques jours, des travaux ont véritablement et concrètement commencé au Col-des-Roches.

Evidemment, il y a aussi le développement des zones résidentielles et industrielles, qui sera aussi évoqué au cours de la soirée. Par exemple, le Conseil communal a eu l'occasion de visiter les locaux quasi terminés – l'enveloppe des bâtiments, pas la production – pour les sociétés Tudor et Kenissi, le long du Col-des-Roches. Nous avons rencontré la direction de Rolex, ces deux sociétés appartenant, en totalité ou partiellement, à Rolex. Les contacts que nous avons pu avoir sont fructueux et intéressants pour l'avenir de notre collectivité, s'agissant des places de travail, mais aussi de la domiciliation des employés, puisque nous avons pu trouver un terrain d'entente ou une écoute favorable de la part de la direction de cette société.

Voilà les quelques éléments que le Conseil communal voulait rappeler en préambule, avant l'intervention des groupes. Nous remercions également la Commission financière pour son travail et son implication dans la vie communale.

M. Nicolas Aubert, PLR : Mon intervention portera sur les deux rapports des comptes, à savoir celui du Conseil communal et celui de la Commission financière. Elle est effectuée pour le groupe PLR.

Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil communal et son administration pour tout le travail effectué en 2020, année marquée par deux événements : la fusion du Locle et des Brenets, et l'omniprésente pandémie. Nous remercions les services communaux pour la rédaction du rapport de gestion, qui nous permet, année après année, d'avoir une vision de leur activité sur l'année écoulée, même si certains services – tels que les travaux publics – se montrent encore plus timides dans la description de leurs activités que dans les ressources qu'ils sollicitent.

Nous remercions particulièrement le Service des finances pour sa maîtrise de l'ensemble de la comptabilité des ménages communaux, ainsi que la Commission financière pour son rapport aussi concis que détaillé. Les comptes 2020 ont pu être validés par la Commission financière dans de bonnes conditions, nonobstant la situation sanitaire de ce printemps. Nous saisissons aussi la présente occasion pour remercier l'ensemble des entreprises et des particuliers du Locle et des Brenets, qui ont su se montrer solidaires, forts et responsables au cours de la période difficile que nous vivons depuis plus d'un an.

Sans surprise, malheureusement, l'année 2020 boucle sur un nouveau déficit démontrant que, malgré une maîtrise des charges par le Conseil communal, notre commune se trouve trop fragilisée par des événements extérieurs qu'elle ne maîtrise pas. Et encore, le déficit annoncé s'avère moins important que budgété puisque, notamment, quelque peu amorti par la réévaluation de biens immobiliers.

Si les comptes de l'ancienne commune des Brenets présentent, quant à eux, un léger excédent de revenus au lieu d'un excédent de charges prévu au budget, nous devons constater que cela dépend essentiellement d'événements ponctuels liés, notamment, à une réévaluation du complexe des Rives du Doubs.

Bien sûr, il y eu la crise liée à la pandémie, mais cela ne reste qu'un événement ne faisant que renforcer une fois de plus les constats qui, chaque année, sont posés : notre ville souffre d'un déficit structurel.

L'accroissement de la dette de 9,7 millions – pour atteindre un total de 124 millions – est alarmant. Mais ce qui l'est plus encore, c'est l'absence de pistes et d'idées suggérées par un exécutif que l'on sent plus fataliste que combatif. Certes, le Conseil communal a veillé à maintenir les charges de personnel qui, selon lui, ont atteint un plancher entre 2018 et 2019. Toutefois, il est certain que si nous devons désormais assumer des intérêts de la dette à des taux significativement plus hauts que ceux que nous connaissons, notre destinée ne serait plus laissée en nos mains bien longtemps. Se plaindre depuis 2014, sans agir, d'une refonte du système d'imposition nous inquiète à tel point, qu'aujourd'hui nous ne pouvons plus juste continuer à avaliser ce manque de réactions et d'ambitions et nous contenter de quelques rapports portant sur des canalisations défectueuses que le Conseil communal nous a servis depuis le début de la législature.

A l'heure du rapport des comptes 2019, le président du Conseil communal de l'époque, Denis de la Reussille, évoquait : « Effectivement, ce sera probablement l'heure de faire pratiquement des choix de société. De plus, probablement aussi comme la Confédération, les cantons et la plupart des communes, nous devons nous résoudre à continuer de nous endetter si nous voulons continuer de fonctionner et délivrer des prestations de qualité à nos citoyen-ne-s ». Une année et à nouveau quelques dizaines d'habitants en moins plus tard, le Conseil communal ne nous offre toujours pas de choix de société et nous conforte dans cette sinistrose ambiance, détériorant plus encore l'image de notre ville que nous devrions pourtant tous vouloir faire resplendir.

A ceux qui veulent d'un avenir sans autre projet qu'un endettement toujours plus grand et une réitération de pleurnicheries aux occasions des comptes et budgets, nous devons opposer aujourd'hui un vrai projet politique, volontariste et déterminé. Nous devons demander à notre Conseil communal de faire sortir nos institutions de ce fatalisme ronronnant et de cette gestion des affaires courantes la tête dans le guidon, notamment en s'inspirant d'idées et projets pouvant surgir des commissions. Celles-ci sont à tel point oubliées, que plusieurs d'entre elles n'ont toujours pas été constituées et convoquées pour une première séance. Il y a urgence, le bateau prend l'eau, cessons d'attendre et agissons !

Aussi, bien que le groupe acceptera les comptes, il attendra désormais du Conseil communal un changement, tant de cap que d'attitude, en lui proposant de redistribuer les cartes, de donner une autre envergure à notre ville, en lui permettant de briller à futur au sein des villes les plus importantes et incontournables de Romandie, en unissant sa destinée à celle de la ville voisine laquelle, la semaine passée, se plaignait d'un manque de 5'000 habitants pour parvenir à équilibrer ses comptes. En sus de prier instamment le Conseil communal de convoquer toutes les commissions et de leur donner ainsi la

possibilité de se constituer et de travailler, un postulat demandant un rapport au sujet de la fusion entre les villes du haut du canton est déposé.

Les Loclois doivent pouvoir être fiers de leur ville, de leurs institutions et de leurs élus. A nous de nous montrer à la hauteur, d'avoir de l'ambition et de la concrétiser pour le bien de tous.

M. Gérard Santschi, PS : Nous intervenons également concernant les rapports de la Commission financière et du Conseil communal sur les comptes 2020 de nos deux communes.

L'année 2020 aura été marquée par la pandémie mondiale de la Covid-19. Cette pandémie aura affecté les comptes de la Commune du Locle à hauteur de 2,16 millions de francs et, paradoxalement – en première lecture – aura vu une baisse des charges pour celle des Brenets.

Nous commenterons surtout les conclusions, tant du rapport du Conseil communal que de celui de la Commission financière.

Concernant la conclusion de l'Exécutif, nous aimerions avoir des nouvelles actuelles du dossier géotopographique, sur lequel – vous vous en doutez un petit peu – nous ne partageons pas véritablement la vision restrictive du Conseil communal. La fin du 2^e paragraphe nous inquiète, dans la mesure où elle évoque clairement des baisses de prestations. Concernant la fiscalité, la population s'est clairement prononcée récemment. En l'occurrence, pas dans le même sens que celui qui vous parle, mais je crois qu'il faut éviter de revenir régulièrement avec les mêmes questions, même si, parfois, il faudrait tout de même le faire.

En page 21, l'optimisme du Conseil communal est surtout basé sur les investissements importants venant de l'extérieur – le Canton et la Confédération – mais il n'est pas fait mention de nos propres investissements, lesquels, aux yeux du groupe socialiste, ne sont pas assez importants, malgré la situation financière négative de la Ville. Si léguer des dettes importantes aux générations futures n'est pas très intéressant, nous ne sommes pas sûrs que de leur léguer des infrastructures désuètes et mal – ou peu – entretenues soit un meilleur choix à terme.

Si maîtriser les différentes dépenses du ménage communal, en termes de biens services et marchandises, est une chose importante – et nous soulignons le défi relevé par le Conseil communal – nous estimons qu'il n'est pas adéquat de mettre les charges salariales sur le même plan. Gérer ces charges « avec parcimonie » – nous citons l'Exécutif – ne nous semble pas une bonne approche. Le personnel communal ne doit pas faire les frais de la situation financière difficile de manière plus – ou trop – importante par rapport au reste de la population. Adresser ses sentiments de gratitude audit personnel communal après cette année 2020 spéciale est une évidence, mais le faire *avec parcimonie* n'est clairement pas approprié.

Concernant la conclusion de la Commission financière, nous abondons dans son sens, évidemment. Si l'année 2020 fut spéciale, il faut effectivement, impérativement, continuer le travail de réflexion entamé en 2019 pour trouver ensemble – et nous insistons sur ce mot *ensemble* – des solutions qui satisfassent tant le Conseil communal que le Conseil général, en termes de recettes et de dépenses. Ce travail devra donc se faire avec les différentes commissions, y compris celles qui ne sont *que* consultatives. Le rythme de consultation des dites commissions doit impérativement être augmenté pour que leur travail soit efficace.

Nous insistons également sur le fait que des solutions dans différents domaines doivent être impérativement trouvées dans une collaboration régionale, notamment avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Sur ce point-là, je fais juste un petit insert : je rassure tout le monde, nous n'avons pas fait une séance de préparation commune avec le porte-parole du PLR.

Concernant l'immobilier – et pour l'image de la ville – il est important, *impératif*, que le problème des immeubles insalubres et pas entretenus de la place du Marché trouve une solution rapidement. Une information de l'Exécutif serait la bienvenue ce soir. Différentes informations circulent, plutôt positives, mais si nous pouvions avoir une information officielle... Cela rejoint un petit peu ce que dit la commission sur les informations que, malheureusement, le Conseil général ne reçoit pas.

Comme l'an passé, nous relevons, en page 5 du rapport de gestion, qu'aucun rapport à l'appui de motions ou de postulats n'a été présenté au Conseil général du Locle. Ce n'est malheureusement pas nouveau, mais cela est, une nouvelle fois, inquiétant quant au fonctionnement de notre démocratie. Cela démontre, pour le moins, un manque d'intérêt de l'Exécutif pour le travail de proposition du Législatif. Cette situation est inacceptable et devra être corrigée à très court terme. Même si nous entendons, non pas des bruits, mais des informations inofficielles comme quoi deux ou trois petites choses avanceraient, il serait bien de nous en informer pour éviter des commentaires, non pas un petit peu négatifs, mais peut-être effectivement un peu durs.

Nous relevons avec plaisir que les comptes de la Commune des Brenets sont positifs, pour les raisons que vous avez toutes et tous lues dans le rapport. Ces comptes ont été présentés clairement et n'ont pas suscité de nombreuses questions. Celles qui ont cependant été posées ont trouvé des explications qui ont su convaincre.

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel des deux communes pour leur implication sans faille durant l'année 2020, qui restera un millésime particulier. Nous remercions également les deux exécutifs pour le travail effectué, et ceci – croyez-le bien – n'est pas une simple remarque de politesse.

Nous espérons que l'année 0 de notre commune fusionnée soit plus calme que celle qui vient de s'écouler, et que toute l'énergie puisse être mise sur nos projets à venir.

Avant de vous rendre la parole, Monsieur le Président, nous avons une question précise qui concerne le prélèvement à la réserve conjoncturelle : pourquoi n'avoir pas prélevé le montant prévu au budget ? Et dans quelles perspectives les prélèvements définitifs – donc à la conclusion des comptes – à ladite réserve sont-ils effectués ? Est-elle aussi utilisée avec parcimonie pour les années à venir ?

Le groupe socialiste acceptera les comptes 2020 des deux communes, non sans poser un certain nombre de questions – comme à son habitude et à l'instar de tous les groupes – lors de la lecture page par page des rapports des comptes.

Evidemment, nous acceptons aussi le rapport de la Commission financière.

Mme Priscille Hösli, Les Verts : Je vais prendre la parole au nom de M. Romain Vermot, qui n'a pu être là ce soir, et je vais lire son intervention.

Les Verts remercient la Commission financière, les membres de notre Exécutif, ainsi que les services communaux pour ce rapport clair et concis. Les points abordés dans la conclusion sont partagés par notre groupe. Nous y reviendrons lors de la prise de position sur le rapport du Conseil communal. En tant que membre de ladite commission, Romain

Vermot tient à saluer l'esprit constructif et collégial qui a régné lors des séances de préparation.

Mme Caroline Erard, Les Verts : *[Intervention au nom de Romain Vermot]* En première approche, nous allons considérer plutôt le verre à moitié plein que le verre à moitié vide : les comptes pour l'ex-Commune du Locle sont mauvais, mais, finalement, moins pires que prévu. De plus, l'exercice positif de l'ex-Commune des Brenets permet d'ajouter un peu d'espoir pour les futurs comptes communaux.

Si Les Verts ne sont pas satisfaits des chiffres évoqués, ils s'estiment soulagés de constater que le déficit prévu ne s'est pas accentué avec la multiplication des facteurs négatifs. On pense, évidemment, à la baisse du taux d'imposition et à l'irréversible pandémie.

Nous constatons avec plaisir que l'Exécutif continue, avec un certain talent, à domestiquer les charges et nous l'en félicitons. Cela dit, maintenant que la technique semble plutôt bien maîtrisée, Les Verts souhaitent que le Conseil communal accentue ses efforts en matière de régulation du déficit. Pour rejoindre la position de la Commission financière, toutes les pistes doivent être étudiées, que ce soit la recherche de nouvelles recettes ou des mesures d'économies. Nous sommes conscients que les indicateurs sont plutôt positifs pour un futur proche, avec le tunnel d'évitement, la future ligne ferroviaire, l'initiative géotopographique, ainsi que les investissements privés dans l'industrie et l'habitat. Malgré tout, cela reste des projections, ou même des espoirs, mais le concret vient à manquer dans ce rapport.

La séance des comptes est aussi l'occasion de lier le passé au futur et, ainsi, d'exprimer quelques réflexions pour l'avenir. Par conséquent, Les Verts souhaitent également rebondir sur le sujet de la baisse du nombre d'habitants. Dernièrement, la ville de La Chaux-de-Fonds a estimé qu'il lui manquait 5'000 âmes pour équilibrer ses finances. Alors, au Locle, la question est : combien d'habitants manque-t-il à notre commune ? Cette baisse de la population – ce mal incontrôlable – est étroitement liée à la promotion de la commune, à la stratégie de domiciliation, ainsi qu'à l'immobilier.

En ce qui concerne la promotion, le Conseil communal envisage-t-il d'engager une agence spécialisée pour établir un bilan et tenter de redorer l'image de notre région ? Il n'y a pas de honte à demander de l'aide. Beaucoup de collectivités s'y sont résolues, y compris des communes très prisées de l'Arc lémanique, si vous voulez un exemple flagrant.

Aussi, quelle est la stratégie de domiciliation du Conseil communal ? Du moins, en a-t-il une ? Les Verts ne souhaitent pas que la future ligne de conduite promouvant la région et notre qualité de vie ne réside que sur la motivation d'une toute nouvelle commission du tourisme. Le Conseil communal *doit* empoigner ce délicat sujet.

Quant à la dernière cause – à savoir celle de l'immobilier – Les Verts souhaitent rappeler qu'il faut arrêter de miser uniquement sur la construction de nouvelles villas et immeubles, au détriment de la rénovation. Construire à l'extérieur, c'est vider les centres-villes, décupler le trafic et le nombre de voitures, sans forcément augmenter la population. Selon l'article du 5 mai 2021, paru sur ArcInfo, c'est l'aménagement des appartements déjà existants qui intéresse la population et, malheureusement, cela fait gravement défaut dans notre région. Non seulement le taux de vacance est élevé – à plus de 4 % - mais il tend à augmenter. Que fait le Conseil communal pour enrayer cela ? Quelles sont les subventions à disposition des propriétaires et pourquoi le Conseil communal ne les vend-t-il pas mieux ?

On n'y échappera pas : parler de l'année 2020, c'est également parler de la pandémie. Sans trop s'étaler sur le sujet, Les Verts partagent le souhait de la Commission financière quant

à l'élaboration d'un rapport complet sur les conséquences et les conclusions tirées de cette crise sanitaire.

Pour clore sur une note positive, Les Verts souhaitent remercier le Conseil communal – en particulier M. Jean-Paul Wettstein – ainsi que la Commission de la circulation, pour le net et concret avancement du plan de stationnement. Alors, nous nous réjouissons de le découvrir, si possible avant la fin de l'année.

Enfin, nous remercions et témoignons notre respect au Conseil communal, à l'administration, ainsi qu'à l'ensemble des employés pour leur travail exemplaire et professionnel dans des conditions difficiles.

Les Verts accepteront les comptes 2020.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Tout d'abord, comme il est d'usage, le groupe POP remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune fusionnée, ainsi que les deux Conseils communaux. L'année si particulière de 2020 a mis à rude épreuve le personnel de nos collectivités, qu'il soit politique ou administratif. Et tous ont su répondre avec vigueur et courage aux fortes sollicitations. Par leur action, ils et elles ont aussi prouvé la nécessité d'avoir des services publics forts pour faire face à une crise, quelle qu'elle soit, qui peut surgir sans crier gare et peser lourdement sur la vie sociale dans un délai très bref. Les événements des derniers mois l'ont mis en évidence : la voie du « moins d'Etat », souvent prônée par la droite néolibérale de ce pays, est extrêmement dangereuse et mène dans un cul-de-sac.

Cette tendance sournoise est d'ailleurs à l'origine de la crise des recettes, qui a si lourdement grevé les comptes de nos deux communes fusionnées, et que nous examinons ce soir. En effet, les déficits qui nous sont présentés, notamment au Locle – car le résultat positif des Brenets est légèrement artificiel – ressortent moins d'un excédent de dépenses – et nous tenons ici à féliciter nos deux Conseils communaux pour leur maîtrise des dépenses – que d'une baisse dramatique du revenu de l'impôt des personnes morales. Il est vrai que ni l'Exécutif ni notre Législatif ne peuvent influencer fortement ce paramètre. Il n'empêche que nous attendons avec impatience les éventuels effets des tentatives – au niveau mondial – d'arrêter la course au moins-disant fiscal.

A notre sens, il est impératif de trouver de nouvelles recettes. Nous entendons déjà la droite qui fustigera nos tendances bolchéviques, mais les revenus du patrimoine financier – dont les loyers des immeubles communaux – sont parfaitement admis et ne sont pas à négliger. Ceci d'autant plus que la collectivité peut jouer un rôle efficace pour contrer les appétits de certaines personnes ou entreprises qui n'ont aucun scrupule à faire de l'argent sur le dos du peuple, surtout en profitant des situations de crise, comme nous l'ont démontré les nouveaux milliardaires du Covid. Nous avons une Commission des affaires économiques : quand se réunira-t-elle, elle qui serait l'endroit idéal pour étudier cette question et proposer des pistes ?

Il reste que la situation sanitaire difficile de la dernière année montre une amorce de solution. Les grands événements qui nous ont tant manqué reprennent timidement. Les Promotions auront lieu dans une version très allégée, mais ceci est un signe de renouveau qui fait plaisir. Néanmoins, nous espérons qu'à l'issue de cette crise – qui a mis un coup d'arrêt brutal à la course insensée vers la surconsommation qui sévissait au début de 2020 – notre société saura faire preuve de plus de mesure.

Encore une fois, nous remercions tous les employé-e-s de notre collectivité de leur travail si essentiel à la vie de la communauté. Nous laisserons le Conseil communal répondre à

l'accusation d'immobilisme, accusation que nous trouvons particulièrement mesquine de la part du PLR, dont nous connaissons la tendance qui vise à caresser l'égoïsme des plus riches en enfonçant encore plus les plus modestes et les plus faibles de notre société.

Les membres du groupe POP interviendront au cas par cas à la lecture des détails des comptes. Notre groupe acceptera les comptes des deux communes, ainsi que le rapport de la Commission financière, commission que nous remercions pour son travail.

M. Jean-Paul Wettstein, président du Conseil communal : Tout d'abord, le Conseil communal vous remercie de votre approche à l'égard des comptes. Nous sentons une démarche constructive, même si nous prenons parfois une volée de bois vert. Les choses se déroulent vraiment bien et nous vous remercions de votre confiance. Parmi toutes les interventions, j'ai essayé de repérer celles qui concernaient mon dicastère. J'espère que mes collègues ont repéré les leurs, sinon il faudra reposer les questions.

S'agissant de la question des Verts concernant le nombre d'habitants, je pourrais vous répondre sous forme de boutade : nous avons toujours un rapport 1-4 avec La Chaux-de-Fonds, ils ont besoin de 5'000 personnes, il nous en faut 1'250.

Pour être clair, ce chiffre du nombre d'habitants n'a pas beaucoup de sens. Oui, nous avons besoin de plus d'habitants. Mais quel genre d'habitants ? Si nous récupérons une famille avec quatre enfants et des revenus assez bas, elle risque de nous coûter davantage que de nous rapporter. Si nous pouvons avoir les chefs d'entreprise qui travaillent ici, mais qui se trouvent dans une autre commune, cela va beaucoup nous aider. Cependant, si nous prenons une moyenne d'environ CHF 7'000.- de revenus fiscaux par contribuable, comme il nous faut 7 millions – soit 1'000 contribuables – nous sommes effectivement dans la cible. Si nous avons des contribuables qui contribuent, il en faut donc à peu près 1'000. Mais le chiffre en soi ne veut pas dire grand-chose.

Une petite remarque également à l'attention des Verts : c'est très gentil de remercier M. Wettstein – c'est moi – mais ce n'est pas moi qu'il faut remercier, c'est la Commission de circulation.

Nous nous sommes réunis, avec les membres du Conseil général de chaque parti – sans la Commission de circulation – et nous avons fait du bon boulot. Mais c'est grâce à eux. Ce sont eux qui ont posé les jalons nécessaires. Ce sont eux qui sont retournés vers les groupes, et c'est cela qui nous a permis ensuite, dans une commission complète – avec les représentants du TCS, de l'ACS, etc. – de pouvoir proposer des pistes qui semblent convenir à tout le monde. Je transmettrai donc les remerciements, mais je n'ai été que le transmetteur du bon travail fait par ces gens-là.

Et j'ai une chance énorme : je peux complètement me lâcher, ce soir, et il y a des choses que je n'aurais jamais osé dire. C'est vrai que nous avons pris une volée de bois vert de la part du représentant du PLR. Mais le Conseil communal n'a jamais osé le dire : ce matin, nous avons 60 points à l'ordre du jour, nous n'avons pas le temps, avec un mi-temps, de faire notre boulot correctement ! C'est aussi simple que cela. Il y a des collègues qui *doivent* travailler à côté, parce qu'ils ont des charges. Ce sont des situations compliquées. Pour ma part, j'ai dû prendre ma retraite anticipée au CIFOM, parce que ce n'était juste plus possible.

Aussi, quand le 80 % a été proposé, c'était un réel soulagement au niveau du Conseil, parce que nous aurions alors pu commencer à avoir des visions, à pouvoir siéger ensemble et passer des journées complètes. Mais là, nous n'y arrivons pas, et chacun dépasse *largement* le 50 %, et maintenant à 60 %, c'est déjà un pas. Franchement, il faudrait penser à augmenter le taux d'activité du Conseil communal. Comme je ne prêche pas pour ma

paroisse, je me sens assez à l'aise. C'est un point qui nous empêche de faire toutes les choses qu'on nous demande.

Voilà, en ce qui me concerne j'ai terminé, en espérant que les collègues prennent la suite.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Je vais me permettre d'intervenir dans le débat général, chose que je ne fais que rarement. Il a été évoqué la problématique globale – si j'ai bien compris – de la politique immobilière en ville du Locle. Nous rejoignons votre constat, qui est un constat objectif, basé sur des statistiques : effectivement, le taux de vacance est relativement conséquent en ville du Locle. Il faut rappeler que la commune des Brenets est la deuxième commune qui, proportionnellement, a perdu le plus d'habitants en l'espace de 20 ans. Je crois qu'à l'heure actuelle, le taux de vacance – selon les chiffres 2020 – se situe aux alentours de 6 % et celui de la ville du Locle à 4,6-4,8 %. Ce chiffre nous inquiète, vous l'aurez compris. Bien entendu, le taux de vacance se concentre principalement dans l'hyper-centre – avec 30'000 véhicules/jour qui traversent la ville du Locle – néanmoins, d'autres quartiers sont également touchés.

Il faut rappeler également que jamais nous n'avons eu autant d'investissements dans l'immobilier que ces dernières années. Cela résulte – j'aimerais le croire – de la politique immobilière de la Ville du Locle, mais c'est essentiellement dû à un taux d'intérêt particulièrement faible, cas échéant, la recherche de rendements meilleurs.

Nous avons pu constater une rénovation conséquente des façades, des appartements et une réhabilitation des friches industrielles – je pense, notamment, à la Zodiac, à l'Angelus, au Phare, pour ne citer qu'elles – avec la réalisation de lofts. A l'heure actuelle, à ma connaissance, il reste deux friches industrielles, à savoir l'Aciera – malheureusement sur un site pollué – et l'Ecole d'ingénieurs, qui devrait, nous l'espérons, trouver une nouvelle affectation, toujours en tant que centre de formation. Ce sont en tout cas les informations qui nous sont parvenues et qui ont été relayées par la presse il y a quelques semaines.

Il y a effectivement une distorsion du marché, puisqu'il y a une augmentation du nombre d'immeubles, du nombre d'habitations, et, parallèlement, une diminution de la demande. Reste que ces investissements sont quand même relativement réjouissants, notamment en matière de façades. Le processus est long. Nous sensibilisons les acteurs privés, les investisseurs, les gérances. Hier encore, nous étions avec Prévoyance.ne, qui est l'un des acteurs principaux sur le marché immobilier loclois. Nous leur transmettons des films promotionnels, afin qu'ils puissent vendre la ville du Locle. Il est vrai que la réalisation de certains d'entre eux n'est pas des plus intéressantes ; c'est pour cela que nous venons également en appui.

Comme vous l'avez dit, des subventions pour la restauration des maisons sont à disposition, cas échéant, mais elles doivent être demandées pour donner lieu à leur libération. Cela ne se fait pas de manière systématique, car les biens immobiliers doivent répondre à un certain nombre de critères. Parfois, les investisseurs oublient simplement de demander des subventions, ou alors ils ne sont pas intéressés. Mais elles existent et elles ont fait l'objet d'informations régulières auprès des gérances.

Ensuite, il est vrai également – et c'est une problématique plus préoccupante, qui pourrait être une caractéristique de nos régions – que certains propriétaires privés habitent hors canton. Vous le savez, un certain nombre de dossiers ont été médiatisés, tant au Locle qu'à La Chaux-de-Fonds. Dernièrement encore à La Chaux-de-Fonds, avec un immeuble qui n'a pas bénéficié d'investissements suffisants ces dernières années et qui, malheureusement,

devra vraisemblablement être démolie – si j'ai bien lu – avec une évacuation en urgence des locataires.

Nous connaissons aussi cette situation en ville du Locle. Vous avez parlé du Pharaon, également de Grande-Rue 21 : effectivement, après plus de 3 ans de procédure, nous avons enfin obtenu un jugement définitif – puisqu'il n'a pas été attaqué – du Tribunal cantonal. Ce dernier nous a donné raison – *vous a donné raison* – lorsque vous avez décidé de modifier la législation communale – ce qui était une première dans le canton de Neuchâtel – donnant ainsi les moyens au Conseil communal d'intervenir tant sur des considérations statiques que sur des considérations esthétiques, pour sauvegarder les biens immobiliers.

Nous avons donné un dernier délai à ces deux propriétaires – le jugement du Tribunal nous contraignait à le faire – jusqu'au 30 juin. Je me suis entretenu avec une des banques : les banques sont aussi sous pression, puisqu'en cas de prise d'hypothèque légale, celles-ci passeraient au second rang et la Ville passerait, elle, au premier rang, si la terminologie est correcte.

Il est vrai que nous avons aussi l'obligation de remettre un certain nombre de biens aux standards du marché. Vous avez accepté une « balconisation » – la création de balcons – relativement conséquente lors du dernier Conseil général. Certaines problématiques sont également plus spécifiques à la ville du Locle et à celle de La Chaux-de-Fonds s'agissant de l'UNESCO : bien évidemment, nous ne pouvons pas – en tout cas pour l'heure – réaliser des balcons – ni des ascenseurs – où nous le souhaitons. Il s'agit vraiment là d'éléments dont nous devons faire évoluer la législation, la réglementation, parce que le but n'est pas non plus que nous soyons des villes-musées.

Il y a aussi la problématique énergétique – l'isolation périphérique, les panneaux solaires – dont nous nous sommes entretenus avec le Département, afin d'essayer de trouver un chemin de rencontre avec la Confédération et de permettre aussi ce type d'investissements qui peut fragiliser notre patrimoine immobilier.

Concernant les villas, à ma connaissance, nous n'avons pas ouvert de nouveaux quartiers de villas en périphérie – je dis bien : *en périphérie* – ces dernières années. D'ailleurs, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire ne nous le permettrait pas. De manière globale, nous ne privilégions pas les villas, pour différentes raisons, comme vous le savez, en termes d'impacts social, économique et environnemental. Néanmoins, là où des collectifs ne sont pas possibles, nous nous permettons, effectivement, de valider des projets de maisons individuelles. Cela entre aussi dans un processus de densification lorsque celles-ci se trouvent dans le périmètre urbain concerné, c'est-à-dire qu'elles bouchent, finalement, « une dent creuse » existante. Je pense, notamment, aux Petit-Monts ou à l'Argillat.

J'espère avoir répondu – du moins en partie – à vos interrogations. Il faut dire également – et je n'arrête pas de le répéter – qu'il y a énormément de bonnes affaires à faire en ville du Locle, notamment au vu des prix de l'immobilier. D'ailleurs, le problème n'est pas forcément le parc immobilier en lui-même, même si des rénovations et des réactualisations devront être faites. Le problème ne se situe pas forcément non plus au niveau de l'offre infrastructurelle – tant sportive que culturelle – puisque l'on sait qu'elle est quand même relativement conséquente dans la Mère-Commune des Montagnes neuchâteloises. Par ailleurs, nous avons des retours plus que positifs des touristes – qui sont légion à l'heure actuelle – lesquels sont particulièrement élogieux sur cette offre, malgré le mauvais temps. Le problème n'est pas forcément fiscal non plus, puisque notre coefficient est relativement bas ; il est, du moins, le plus bas des Montagnes neuchâteloises et il est même dans la partie inférieure au niveau cantonal.

Je dirais que le problème est le même que celui que connaissent le Val-de-Travers et les Montagnes neuchâtelaises, en termes d'indicateurs. Ceux-ci sont quand même anxiogènes, avec un risque de précarisation de nos populations en matière d'emplois, en matière sociale, avec le départ de communautés. Dernièrement – cette semaine – j'étais encore avec une entreprise qui, à l'international, n'a jamais fait un chiffre d'affaires aussi important que durant la période Covid. Je ne sais pas si les retombées fiscales seront visibles. En matière d'emplois, effectivement, ceux-ci ont explosé, mais je ne sais pas si les recettes en matière d'impôt sur les personnes physiques seront, là aussi, très visibles.

Il y a des paradoxes neuchâtelais que je ne vais pas nécessairement développer ici, vous les connaissez. Reste qu'il nous faut, ce que j'appellerais des *infrastructures structurantes*, c'est-à-dire des centres de formation, qui permettent de réinjecter du sang neuf dans nos régions ; je pense toujours au Val-de-Travers et aux Montagnes neuchâtelaises.

Si vous vous rendez, comme moi, régulièrement sur le Littoral neuchâtelais, on peut regarder l'augmentation des disparités régionales. Sauf erreur, l'école d'ingénieurs devrait se renforcer d'ici 2025-2026. Il y a aussi les emplois publics, qui sont les stabilisateurs en termes économiques. Et il y a aussi la nécessité de tendre vers une tertiarisation de nos sociétés et de la renforcer, puisque, finalement, c'est elle qui fournit généralement les salaires les plus élevés – en tout cas ceux liés à l'administration – et qui sont nécessaires dans nos régions.

Voilà. Je ne vais pas faire plus long. Nous sommes conscients de la problématique de l'immobilier. Il y a des investissements conséquents, notamment de la part de privés qui se responsabilisent, je l'ai dit. Des investissements conséquents en termes infrastructurels, routiers et ferroviaires sont également prévus, avec plus de 15 millions de francs de la part de la Confédération pour la réhabilitation du centre-ville.

M. Miguel Perez, directeur du Dicastère des Affaires Sociales, de la Culture et de la Santé (DASCS) : J'ai entendu deux groupes appeler de leurs vœux davantage de participation de nos commissions. J'ai été moi-même conseiller général et j'ai adoré être dans des commissions, j'ai adoré débattre avec le Conseil communal. On ne pouvait parfois pas faire grand-chose, mais cela ne fait rien, on lançait le débat, on lançait des idées.

Alors, cette petite intervention juste pour vous dire que je suis tombé sur le dos, quand, la semaine passée, j'ai réuni la Commission santé-social – riche de 9 membres – et que nous avons dû siéger sans atteindre le quorum. Avec des gens qui ne se sont même pas excusés. Donc, quand vous dites « Comptez sur nous, nous allons faire du super boulot, le Conseil communal peut compter sur nous, parce que nous sommes une force de travail », je suis prêt à le croire. Il faut aussi parfois le démontrer.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Sans être trop long, quelques réponses à une ou deux remarques et questions, avec, à la fois, une casquette un petit peu économique – en suppléance de mon collègue – et une casquette un peu plus technique au niveau des travaux publics.

Permettez-nous de relever quand même quelques contradictions avec lesquelles le Conseil communal doit agir, bien que cela soit normal, évidemment, puisqu'il y a différents groupes politiques : certains groupes trouvent que les investissements sont insuffisants et d'autres groupes considèrent que l'endettement devient presque insupportable – puisque si l'on investit beaucoup, on s'endette, évidemment – et demandent au Conseil communal de faire particulièrement attention. Nous essayons donc de trouver cet équilibre-là. Nous essayons

de le trouver et nous avons l'impression que, pour le moment, nous nous débrouillons pas trop mal.

Evidemment, on évoque des choix à faire, comme l'a dit le porte-parole du PLR. Vous dire aussi – avec une casquette plutôt « finances » – que la dernière fois que le Conseil communal est venu avec des projets très *concrets* d'économies – je prends deux exemples : Musique Scolaire et MidnightSports – je n'ai pas le souvenir que l'accueil du Conseil général ait été enthousiaste. Au point que ces deux mesures d'économies n'ont pas pu être appliquées, puisque les propositions du Conseil communal n'ont pas été retenues.

Je n'ai pas évoqué la situation et le bouclage des comptes des Brenets, je voulais le faire dans un deuxième temps. Du moment que pratiquement tous les groupes se sont déjà exprimés, le Conseil communal souhaite le faire aussi, pour dire que c'est avec satisfaction qu'il a pris connaissance que les comptes 2020 de la Commune des Brenets ont bouclé sur un résultat bénéficiaire. C'est évidemment une excellente chose. Cela me permet aussi de remercier infiniment les citoyens et l'Exécutif des Brenets, lequel a réussi l'exploit, il y a quelques années, d'augmenter de 10 points le coefficient fiscal de la Commune des Brenets. Sans ces 10 points, je pense bien que la situation financière serait toute différente. Voici pour ces quelques compléments au niveau économique.

Concernant plus particulièrement les travaux publics, pour ma part, je suis toujours assez surpris des interventions qui évoquent le fait que les TP seraient un service qui n'aurait pas de transparence. Je pense que vous pouvez vous référer aux pages 152-153-154-155 du rapport au Conseil général, pour avoir *pratiquement* toutes les réponses à vos questions. Et s'il y a des réponses *précises* que vous souhaitez et que vous n'avez jamais eues en Commission financière ou en Commission des travaux publics, rien n'interdit de les poser, avec des exemples concrets de réponses qui vous manquent.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES COMPTES DE LA COMMUNE DES BRENETS

82000 – Sylviculture

M. Jean-Marie Rotzer, POP : J'ai une question au titre de la sylviculture : avec la fusion de la commune, comment seront organisées les récoltes de bois sur le territoire des Brenets ?

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Pour répondre à la seule question posée, concernant la sylviculture : nous avons la chance, dans le cadre de cette fusion, d'avoir augmenté nos surfaces forestières et, pour être très clair dans la réponse, le Conseil communal, malgré le travail potentiel en plus, ne va pas procéder à l'engagement d'un forestier-bûcheron supplémentaire pour l'équipe.

Nous allons continuer de travailler avec un certain nombre de privés, notamment. Par contre, il est possible que nous fassions, avec l'équipe forestière, une coupe sur Les Brenets, en fonction aussi des coupes à faire sur La Chaux-de-Fonds et Le Locle, puisque vous savez que cette équipe intercommunale intervient autant à La Chaux-de-Fonds qu'au Locle et, dorénavant, potentiellement aux Brenets. Tout cela dépendra aussi, bien sûr, de l'évolution de la problématique sanitaire de nos forêts. En effet, vous savez que nous avons de plus en plus, malheureusement, d'interventions ponctuelles à effectuer sur des bois secs et des bois bostrychés. Toutefois, pour le moment, si les coupes peuvent se faire selon le planning prévu par l'ingénieur cantonal, l'idée est de faire au maximum une coupe aux Brenets sur les deux – voire un peu plus, parfois – prévues par année, une par l'équipe

communale. En tout cas, c'est ce que nous espérons pouvoir faire en organisant un petit peu différemment l'équipe et, pour le reste, toujours demander l'intervention d'une équipe privée.

UNE PAUSE DE 20 MINUTES EST ACCORDÉE.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES COMPTES DE LA COMMUNE DU LOCLE

2002 – Promotion de la ville

M. Michel Zurbuchen, PLR : J'aurais une proposition et une remarque concernant le Service de la promotion de la ville. Nous avons été mis au courant, par hasard, la semaine passée – le samedi 19 juin – que des fleurs étaient offertes à la population. Je trouve qu'il aurait pu y avoir un communiqué de presse de la part du Service de la promotion de la ville. Il n'y en a pas eu, malheureusement, et à mon avis, c'est regrettable.

D'autre part, il pourrait y avoir à nouveau un communiqué de presse avec la belle exposition qu'il y a actuellement au deuxième étage de l'Hôtel de Ville du Locle, à savoir les deux maquettes du tunnel d'évitement, ainsi que le nouveau plan d'affectation de la plaine du Col-des-Roches. Je trouve que cela en vaut la peine, étant donné *toutes* les questions que la population nous pose concernant ce tunnel et que maintenant, au Col-des-Roches, vers les maisons, ils ont commencé à abattre les arbres. Nous savons que les travaux de démolition devraient tantôt commencer et, à mon avis, il serait bien que la population soit mise au courant que ces deux maquettes sont exposées à l'Hôtel de Ville.

M. Alain Krebs, PLR : J'ai eu la chance de faire partie des gagnants du concours organisé par notre commune pour soutenir le commerce local durant le Covid-19. Je profite ici de la remercier et de souligner la démarche du Conseil communal. Certes, nous aurions peut-être pu en faire un peu plus pour soutenir nos commerçants, mais il faut quand même garder à l'esprit l'état préoccupant de nos finances, dont nous avons déjà abondamment parlé ce soir.

J'ai donc été invité à passer au bureau de la promotion de la ville, pour recevoir mon bon d'achat et j'ai été accueilli de manière très courtoise par une charmante dame. Par contre, j'ai découvert les locaux de ce bureau et, si je n'y ai peut-être pas trouvé la raison qui explique l'hémorragie démographique de notre ville, j'ai peut-être trouvé une des raisons pour lesquelles on a un peu de la peine à trouver des nouveaux habitants. Bien que se situant dans l'Hôtel de Ville emblématique de notre ville, ce local est sombre, exigü et encombré de cartons. Hormis une petite table couverte d'objets promotionnels – tels que la fameuse boîte d'air pur du Locle – et quelques flyers touristiques, on n'y trouve pas grand-chose incitant un éventuel visiteur à se dire : « Oui, c'est ici que je veux venir m'établir ». Cet endroit ne donne vraiment pas le sentiment de représenter une ville dynamique et moderne et – si je puis me permettre – il est vieillot.

La communication promotionnelle au 21^e siècle a ses codes, ses outils, et doit être confiée à des spécialistes du métier. Et je rebondis ici sur l'intervention préalable des Verts. Faire rayonner notre ville à des distances raisonnables pour envisager que des gens s'intéressent à venir s'y établir nécessite une attitude active. Il ne s'agit plus de répéter à longueur d'année que l'on habite dans le plus beau coin du monde et d'attendre que les gens y viennent spontanément : il faut aller les chercher chez eux. On ne peut plus créer simplement un

nouveau clip et le mettre en ligne pour croire que des milliers de romands vont se jeter sur leur clavier pour aller le consulter.

Ce lundi, le dernier clip « Le Locle, générateur d'émotions » comptait 138 vues sur YouTube depuis le 18 mars et environ 5'000 sur Facebook, ce qui ne témoigne pas d'une réelle volonté de le mettre en avant, car, avec de tels chiffres, il est fort probable que ce ne soient que des Loclois et quelques-uns de leurs amis virtuels qui l'aient vu.

Si l'on veut espérer une certaine efficacité, il s'agit de créer une véritable campagne promotionnelle, mettant en valeur non seulement notre patrimoine, mais également notre offre immobilière et pas seulement celle de nouvelles constructions. Hier, sur Immoscout, on dénombrait 38 maisons ou appartements en vente – je ne parle pas des locations, bien sûr – et ce ne sont pas que des objets en mauvais état ou mal situés. Les prix sont sans concurrence avec le bas du canton ou le reste de la Suisse romande. Mais qui, dans ces régions, en est réellement informé ?

Le Conseil communal peut-il nous dire s'il entend dynamiser cette promotion et de quelle manière il compte s'y prendre, sachant qu'actuellement, c'est tout de même un budget oscillant entre CHF 400'000.- et CHF 450'000.- par année, qui y est consacré ?

M. Gérard Santschi, PS : Permettez-moi de rebondir sur ce que viennent de dire les représentants du groupe PLR. Des communiqués de presse, c'est bien, effectivement, mais ce n'est pas suffisant – en tout cas à mon sens – pour nous, membres du Conseil général.

Ce qui serait utile, c'est que *l'ensemble* des conseillers généraux soit informé de ce qui se passe en ville du Locle – par ce que l'on appelle une newsletter ou par un courriel spécifique – à l'occasion de chaque exposition, comme dit tout à l'heure, et aussi pour d'autres informations. Ceci, afin que nous puissions être les messagers, non pas du Conseil communal, mais de ce qui se passe réellement, et que nous puissions répondre aux attentes de la population.

Il y a plein de choses qui se sont passées en ville, mais aucune idée de ce que c'était, parce que nous n'étions pas informés. Comme je le dis dans d'autres assemblées, dans d'autres milieux, lorsqu'on dit « l'information est sur le site, vous n'avez qu'à aller voir... » : oui, mais en même temps, nous n'avons pas que cela à faire, s'il faut aller voir sur les centaines, les milliers, les dizaines de milliards de sites qu'il y a sur la Toile pour trouver les renseignements.

Donc, il faut être actifs. Et pour aller dans le sens du rapport de la Commission financière – en page 38, sur la communication – c'est typiquement le genre d'exemple qui ne coûte pas très cher. La Chancellerie et la Promotion ont la liste des courriels des conseillers généraux. S'il y a quelque chose que se passe, un courriel est envoyé et cela permet de renseigner. Et surtout, nous pouvons y participer.

Il y a eu quelque chose devant l'Hôtel de Ville, où des panneaux pendaient sur des supports en bois, mais j'aurais bien de la peine à vous dire ce que c'était. Je suis passé devant l'Hôtel de Ville, mais le vent soufflait tellement fort que je ne voulais pas en prendre un sur la tête. Enfin, vous m'avez compris : que nous ayons des informations « officielles », afin que nous puissions faire passer le message.

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Je laisserai mon collègue Denis de la Reussille, en charge de la Promotion de la ville, compléter, je vais juste revenir sur les fleurs du patrimoine et la distribution – particulièrement appréciée – de fleurs à la population.

Il est vrai que nous avons eu des mêmes retours de la part de quelques personnes. Il faut quand même juste rappeler la stratégie communicationnelle, qui peut toujours être améliorée et optimisée : il y a quand même eu un tout-ménage à la population, il y a eu un article dans la presse qui annonçait cette distribution et une, voire deux, annonces payantes en première page d'ArclInfo – un ou deux jours avant, sauf erreur – avec un bandeau qui annonçait les heures de distribution des fleurs à l'Hôtel de Ville, annonces payées par la fondation de l'UNESCO. Il y a eu des posts Facebook, sur les réseaux sociaux, sur NemoNews, des informations sur les panneaux d'entrée de ville – à l'est et à l'ouest de la ville – et, également, une page sur le site internet.

On peut toujours mieux faire, vous l'aurez compris. Toucher tout le monde est toujours problématique. Il y a aussi une réflexion dans le cadre du Conseil du tourisme sur les canaux de diffusion de ce type d'informations. Il faut savoir que chaque média répond plus ou moins à des profils-types. Certains médias touchent plutôt les cinquantenaires-soixanténaires, d'autres plutôt la jeunesse. Je crois d'ailleurs qu'Instagram a aussi été mobilisé pour l'occasion. Ceci juste pour rappeler quand même que nous essayons de faire le minimum et nous avons l'impression que, sur ce dossier-là, le minimum a quand même été fait.

Concernant la N20 et les maquettes qui se trouvent au deuxième étage du Service de l'urbanisme, nous les avons effectivement rapatriées, avec différents plans, il y a deux semaines. Il y aura demain une communication globale de la Confédération, du canton et de la commune sur le lancement – officiel et symbolique – des travaux H20, même si ceux-ci ont déjà commencé. Vous avez certainement pu le voir si vous êtes allés en direction du Col-des-Roches. Nous avons attendu ce *stop-and-go* avant de communiquer officiellement sur la présence de ces maquettes, même si des citoyens et le bouche-à-oreille ont quand même fait venir ces personnes, à juste titre, particulièrement intéressées à revoir ces maquettes. Celles-ci seront installées au niveau de l'Urbanisme jusqu'en mars ou avril 2022. A l'ouverture du *showroom* destiné à la population au Centre des Calame – normalement, les accords promotionnels devraient être finalisés ces prochains jours – les maquettes seront déposées là-bas. Ce sera le poste de pilotage du projet H20, avec un *showroom* destiné à la population et aux médias qui souhaiteraient obtenir des informations sur le projet de contournement.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Quelques informations complémentaires et réponses aux questions. Première des choses : il est vrai que le concours, avec la possibilité de recevoir des gains pour un montant total de CHF 30'000.- a été très apprécié – je crois qu'on peut le dire ainsi – de la population de la région et du canton, voire un tout petit peu au-delà, ainsi que des commerçants de la ville. Evidemment, on aurait toujours pu imaginer augmenter cette somme à CHF 50'000.- ou CHF 60'000.-. Nous avons considéré que CHF 30'000.- était déjà un effort important. Il est vrai que, à l'égard d'autres commerçants – notamment les restaurateurs – nous avons fait l'effort de ne pas prélever de taxes sur deux années complètes – 2020 et 2021 – au niveau de l'utilisation du domaine public.

Ensuite, concernant les informations relatives à quelques nouveautés, vous dire que, durant cet été, une campagne de promotion de la commune sera faite – non pas à coup de dizaines de milliers de francs, il est vrai, mais quand même à coup de quelques milliers de francs – notamment dans les stations Coop, avec une information et une publicité de la commune.

Concernant le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, le Conseil communal partage l'avis du porte-parole du groupe PLR. Pour avoir une vision complète, il faut peut-être ajouter un élément aux remarques de M. Krebs : c'est le fait que nous nous sommes vraiment trouvés

dans l'urgence à la fermeture de Croisitour. Croisitour a fermé très rapidement. Durant un certain laps de temps, ils nous avaient annoncé qu'ils pourraient probablement maintenir l'agence et donc l'antenne touristique centre-ville. Vous savez très bien que la Ville finançait l'agence touristique *grosso modo* CHF 30'000.- par année pour avoir pignon sur rue dans l'agence Croisitour. Nous avons alors dû rapatrier et organiser une agence de renseignements touristiques à l'Hôtel de Ville relativement rapidement, même très rapidement.

Il n'empêche que nous devons absolument, il est vrai, améliorer cette visibilité. A l'heure actuelle, les locaux sont exigus et sombres. Le résumé qui a été fait correspond à la réalité, ce n'est pas extrêmement accueillant, c'est le moins qu'on puisse dire. Effectivement, il faudra à la fois améliorer, moderniser l'accueil et faire attention à l'urbanisme, ce qui ne sera peut-être pas très simple, mais il y a cette volonté du Conseil communal. Vous savez que l'on ne fait pas ce qu'on veut dans le bâtiment, mais le constat est juste : il faut avoir un accueil plus agréable, plus clair, car c'est effectivement assez sombre. En résumé : un meilleur accueil au niveau de ce bâtiment. Mais il y a une année, nous n'aurions jamais pensé que cela ferait aussi office d'agence d'accueil et de tourisme, puisque nous avons maintenant aussi des collaborateurs qui sont là le week-end pour renseigner les touristes. C'est donc une tâche que nous devons entreprendre et il est vrai qu'une modernisation importante est à faire.

Peut-être de manière plus générale, pour avoir un peu plus de moyens pour faire des campagnes de promotion, même s'il est vrai que c'est toujours un peu délicat, il y a la promotion d'appartements, de biens ou de maisons à vendre, entre le promoteur, l'entreprise – éventuellement la commune – et le privé.

Néanmoins, sachez que nous sommes en train d'étudier la promotion via un double élément, c'est-à-dire la Commission du tourisme, présidée par mon collègue Cédric Dupraz, avec un montant de 1,5 million – sauf erreur – affecté, comme vous le savez, au fonds utilisé avant tout pour du tourisme. Quand on parle de *promotion* d'une commune, cela peut évidemment être de la promotion touristique, mais, par ce biais-là, c'est une promotion tout court. Si le tourisme marche bien, il y aura aussi derrière, potentiellement, des gens qui vont s'intéresser à venir habiter sur cette commune.

Aussi, je crois que mon collègue a annoncé à la Commission du tourisme que nous allions préparer un règlement d'utilisation du fonds. Et c'est par ce biais-là – puisque nous avons aussi des soucis financiers et que nous avons là un montant à disposition – que nous pensons pouvoir mettre en place une campagne plus ambitieuse que celle que nous avons connue ces dernières années, durant lesquelles, il est vrai, nous avons été limités par les moyens.

Voilà donc pour les réponses, la première tâche étant – il est vrai avec une certaine urgence – d'améliorer la visibilité et l'accueil à l'Hôtel de Ville.

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Ce n'est pas directement mon dicastère, mais j'interviens quand même par rapport à la situation touristique. Comme vous le savez – j'en ai informé la Commission du tourisme – nous avons une explosion des nuitées en ville du Locle. Vous l'avez constaté vraisemblablement de visu par la visite de nombre de personnes venant de l'extérieur, du reste de la Suisse. En raison du Covid, évidemment. Je crois que, de ce point-de-vue, nous vivons deux années exceptionnelles au niveau de la visibilité. Nous verrons ensuite, avec l'ouverture des frontières, mais il faut véritablement que nous capitalisons. Il y a différentes mesures – canaux de diffusion, réflexions et stratégies – qui

doivent être consolidées avec la Commission du tourisme, le Conseil du tourisme, mon collègue en charge de la promotion de la ville et ses services.

J'en profite juste pour revenir sur *Porter le temps*, magnifique livre sur Le Locle et, en l'occurrence, La Chaux-de-Fonds, avec leurs différences. C'est en fait Francis Matthey qui m'a rendu attentif à ce livre la semaine passée. Il y a tout un chapitre sur la plaine du Col-des-Roches et le lac, et c'est traduit en différentes langues. Différents aspects y sont traités. Et pour la petite histoire, il est financé par le Canton de Genève et une association de Turin. C'est un bref petit exemple du nombre de médiatisations que connaît la région. Nous recevons chaque mois le listing de toutes les médiatisations. Sachez qu'il y a des films en Asie, au Japon, en Chine, qui couvrent notre région de manière globale, au niveau de l'agrotourisme, mais essentiellement, évidemment, au niveau de l'urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

MUSÉES ET TOURISME

M. Michel Rosselet, PLR : Concernant les musées, le groupe PLR remercie les auteurs du rapport de gestion des services de l'administration communale d'avoir inséré toutes les informations concernant les musées. Nous pouvons remarquer, avec satisfaction, que, malgré la pandémie et une période difficile, quelques activités ont pu avoir lieu.

Par contre, lors des réunions avec les partis politiques, nous avons envisagé la possibilité d'une collaboration entre les musées loclois et ceux de la ville voisine. Je n'ai rien trouvé à ce sujet dans le rapport. Pouvons-nous savoir si des contacts ont eu lieu ou s'ils sont prévus ? Ceci afin de trouver des synergies et, peut-être, de diminuer les charges annuelles de nos musées.

M. Miguel Perez, directeur du DASCS : Je transmettrai les remerciements du PLR, qui me changent des coups de bâton de l'année passée. Cela me fait donc extrêmement plaisir.

Par contre – et malheureusement – concernant la collaboration avec les musées, ce n'est pas aussi simple et cela ne se met pas en place tout seul. Exemple : il faut bien comprendre que les musées – tant les loclois que les chaux-de-fonniers – ont souvent un comité. Ils ont souvent une structure qui fait qu'il n'y a pas que le Conseil communal qui peut dire : « On fait ci, on fait ça... ». C'est pareil à La Chaux-de-Fonds, avec des commissions particulières – et maintenant des commissions politiques – qui s'occupent des différents musées.

Bien entendu, tout cela va prendre du temps, mais il faudra prendre langue. Si je discute avec mon collègue conseiller communal en charge de la culture à La Chaux-de-Fonds, il est ouvert à des participations. Et ce qu'il faudrait peut-être que nous fassions, c'est essayer de réunir des musées par accointances, pour voir ce qu'il serait possible de faire. Mais des miracles... nous ne pourrions pas en faire, malgré tout. Il faut garder cela à l'esprit.

BIBLIOTHÈQUES

M. Nicolas Aubert, PLR : Cela concerne les bibliothèques, tant celle des jeunes que celle de la Ville. La librairie indépendante du Locle, *Les Mots Passants*, contribue à la qualité de vie et au rayonnement de notre ville. Elle survit grâce à de multiples bénévoles qui, pour certains, s'avèrent être d'anciennes libraires. Pour assurer son existence au-delà de l'important dévouement de ces bénévoles, la librairie a besoin d'un chiffre d'affaires qui ne sera atteint que si les collectivités publiques locales – dont principalement les deux bibliothèques – se fournissent uniquement chez elle et non pas seulement à 50 % *au mieux*,

comme l'avait évoqué le conseiller communal lors des séances de la Commission financière.

Nous avons la chance de compter sur des professionnels de qualité dans nos bibliothèques, absolument capables de choisir des ouvrages sans avoir recours à l'aide de professionnels situés hors de notre commune. Une telle exigence d'achat local permettra de mettre concrètement en œuvre le plan de relance post-Covid, dont la motion avait été plébiscitée le 28 avril 2021 par le Conseil général.

Contrairement à ce qui avait été annoncé par le Conseil communal devant la Commission financière, l'augmentation à 50 % des acquisitions dans la librairie ne suffira pas à cette dernière pour assurer son futur, comme il ne suffirait pas au ménage communal que les contribuables ne s'acquittent que de la moitié de leurs obligations fiscales.

Toutes les communes du canton pratiquant ainsi auprès des librairies installées sur leur territoire, le Conseil communal peut-il s'engager à soutenir notre seule librairie, en exigeant de ses services à se fournir uniquement auprès d'elle ?

M. Miguel Perez, directeur du DASCs : Nous l'avons déjà évoqué en Commission financière, c'est vrai, et je crois que, dans cette salle, il n'y a pas seulement la commune qui est actionnaire ou coopérateur. Il y a, je pense, une dizaine de particuliers qui aiment cette librairie, qui adorent y aller, qui adorent y faire des achats.

Ce que vous me dites de faire, c'est quelque chose que je ne vais pas faire, parce que nous ne sommes pas dans un dirigisme soviétique. Je ne vais pas dire à mes deux responsables des bibliothèques : « Vous achetez là, *punkt schluss*, sinon je vous cloue au pilori ». C'est impossible !

Nous sommes à 30 % et nous allons passer à 50 %, parce que nous avons rencontré la librairie. Nous avons rencontré le comité de la librairie, pour qu'il se rende bien compte que ce n'est pas si simple, que nous ne pouvons pas tout acheter chez eux. Ne serait-ce que parce que beaucoup de nos achats ne concernent pas des livres. Mais même pour les livres, quand vous discutez avec la responsable de la bibliothèque des jeunes, elle va vous dire : « Quand je vais dans une librairie pour la jeunesse, ce que j'aime, ce que je veux faire, c'est prendre les livres, les ouvrir, les toucher, les lire, etc. ». Ce qu'elle ne peut pas faire quand elle va aux *Mots Passants*. Et je ne peux pas lui dire : « Maintenant, vous changez de stratégie : vous allez sur internet, vous regardez un peu comment est ce livre et vous l'achetez là ». Cela ne peut pas se faire comme ça. Mais nous allons faire des efforts.

Je vous rappelle que cette librairie, en 2016, dégagait à peu près CHF 150'000.- de chiffre d'affaires. L'année passée, c'était plutôt CHF 110'000.-. La courbe a tendance à descendre, elle s'est un peu stabilisée dernièrement. Mais il ne faut pas dire que c'est à cause des bibliothèques de la ville que la librairie va se planter. Cela en fait aussi partie, mais ce n'est pas *qu'à cause de...* Il y a les écoles qui devraient y aller. Il y a le CIFOM qui devrait y aller. Il y a beaucoup d'institutions. Alors, bien sûr, nous passons de 30 à 50 % dans nos achats – cela a été écrit, négocié, avec le comité – et nous allons déjà voir ce qui se passe. Et si cela ne suffit pas, il faudra peut-être que nous trouvions d'autres stratégies. Pourquoi pas – puisque nous sommes tous férus de cette librairie – une subvention communale pour la soutenir ? Je ne suis pas en train de vous la proposer, mais peut-être que je viendrai avec ça l'année prochaine.

3401 – Service forestier intercommunal

M. Jean-Marie Rotzer, POP : De quelle manière le Service forestier communal et la commune, en tant que propriétaire forestier, profitent-ils de la forte augmentation des prix du bois ?

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Malgré tout ce que l'on entend, à l'heure actuelle, dans les différents médias – que ce soit en Suisse, en France, ou ailleurs – concernant quasiment une pénurie ou, au minimum, des retards de livraison d'un mois, un mois et demi ou deux mois sur certains produits issus du bois – et, dès lors, une augmentation des prix sur des produits finis – nous n'avons, malheureusement, pour le moment quasiment aucune retombée au niveau des propriétaires forestiers, qu'ils soient privés ou publics, d'ailleurs.

Nous avons eu un certain nombre de réunions avec l'ingénieur cantonal et les services, et, à l'heure actuelle, nous sommes quand même en train de réfléchir quant à la manière d'être beaucoup plus exigeants dans nos ventes de bois. Quitte à dire : « A ce prix-là, on ne vend pas, il faut essayer de trouver du bois ailleurs ». Nous ne pouvons pas dire de ne plus couper, mais il s'agit vraiment d'avoir une vision plus prudente, pour faire comprendre que si une augmentation est effectivement confirmée en termes de valeur de produit fini, il n'y a aucune raison que cela se déroule comme jusqu'à présent, sur ces trois-quatre derniers mois, c'est-à-dire que tous les intermédiaires en bénéficient. A l'heure actuelle, il y a un tout petit frémissement, à quelques francs près, mais il n'y a aucune commune mesure entre les augmentations sur les produits finis et la réalité des ventes de bois de charpente – pour prendre cet exemple-là – au niveau du Service forestier.

Voilà, pour le moment il y a un tout, tout petit frémissement, mais qui est – je me répète – de loin pas satisfaisant, malheureusement.

Je me permets juste de revenir en arrière, car j'ai oublié de répondre à une question – du groupe socialiste, sauf erreur – lors de la présentation générale, concernant la réserve conjoncturelle. Nous avons utilisé environ 2 millions – j'arrondis – au niveau de la réserve conjoncturelle. Nous avons évidemment des critères réglementaires et le Conseil communal a choisi d'appliquer le critère qui est la différence de la totalité du groupe 40 – c'est-à-dire les revenus fiscaux – entre 2019 et 2020. C'est ce montant-là que nous avons appliqué comme « ponction » à la réserve. Nous aurions pu ne rien prendre. Nous avons pris ce montant sur proposition du Service financier. Il s'agit donc de la différence du groupe 40 entre 2019 et 2020.

4002 – Cercle scolaire – Cycle 1

M. Michel Zurbuchen, PLR : Tout le monde a passé par cette crise, par cette terrible pandémie, les écoles ont été beaucoup touchées au niveau des horaires, ainsi que les crèches. Qu'en est-il actuellement et pouvons-nous avoir un petit résumé de la situation de l'année passée et du début de cette année ?

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Je crois que je peux me permettre de répondre concernant le cycle 1 et la réalité s'appliquera aussi aux cycles 2 et 3, voire aux structures pré- et parascolaires qui sont dans le dicastère de mon collègue Jean-Paul Wettstein.

Il est vrai que nous avons eu des phases de crises assez importantes durant ces derniers mois. Je crois pouvoir dire que la direction du Cercle scolaire et les enseignants ont vraiment fait un travail d'adaptation remarquable.

Les derniers soucis que nous avons eus, c'était il y a quelques semaines, où nous étions à deux doigts de devoir fermer l'école des Brenets. Nous avons pu l'éviter en prenant des mesures uniquement sur une classe, mais il y avait quand même quelques cas positifs qui nous ont fait craindre de devoir appliquer tout d'un coup cette quarantaine au niveau de tout le collège. Nous avons pu l'éviter et c'est vraiment le dernier élément. C'était il y a environ un mois et, depuis lors, nous n'avons plus eu de cas positifs dans nos classes.

Evidemment, la problématique vaut aussi pour la direction, avec, par exemple, le cas d'enseignantes qui sont dans l'attente d'un heureux événement, qui sont enceintes, et la façon de régler cela, tenant compte du fait qu'elles deviennent des personnes fragiles. Cela a vraiment été un travail intense.

Fort heureusement, contrairement à ce que nous avons pu entendre dans d'autres collectivités, dans certains réseaux ou, parfois, dans les médias, nous n'avons pas eu trop de soucis d'interventions de parents qui auraient contesté des décisions ou remis en cause des orientations de la direction des écoles. De ce côté-là, même s'il y a toujours eu beaucoup à expliquer, nous avons plutôt été agréablement surpris. Toutefois, cela signifie une charge de travail importante. Nous pouvons dire aussi que nous avons été bien secondés par le service cantonal – le SEO – notamment au niveau juridique, puisque nous avons dû parfois obtenir des aides et des supports pour des décisions qui auraient pu être contestées. Nous avons bénéficié du support du SEO qui a, lui, un service juridique, ce que nous n'avons pas en Ville du Locle.

On espère sortir, cette fois-ci définitivement, de cette pandémie, mais c'était une période intense. Pour donner un exemple : la directrice qui a connaissance d'un enfant positif le vendredi à 15h30, quand les enfants partent pour le week-end. Il faut alors prévenir tous les parents le plus rapidement possible. La directrice travaille alors jusqu'à 22h00, voire le lendemain, le samedi. C'est ça, la réalité. Toutefois – je me répète un peu – je crois que cela a été plutôt bien maîtrisé.

Maintenant, nous avons encore deux-trois discussions au niveau cantonal. Par exemple, certains aimeraient qu'il y ait une sorte de vaccination systématique des 12-15 ans, notamment via les collèges. Pour dire clairement les choses, le Cercle scolaire, la directrice et le Conseil communal n'y sont pas du tout favorables. Nous pensons que cela doit rester du ressort des parents de l'organiser et non pas du collège. Ceci justement pour ne pas pouvoir dire ensuite : « Celui-là n'est pas allé se faire vacciner, l'autre oui ». Si on nous pose la question, même si ce n'est pas forcément notre rôle, nous évoquons le fait que c'est bien de se faire vacciner, mais ce ne sera jamais rendu obligatoire. De toute façon, cela ne l'est pas au niveau suisse. Nous essayons de créer les conditions pour qu'il n'y ait pas de stigmatisation de l'un ou l'autre élève en fonction du choix qu'il serait appelé à faire avec ses parents.

4057 – Collège Jehan-Droz

M. Jean-Marie Rotzer, POP : La question est : qu'en est-il de la situation au niveau de l'isolation thermique du collège Jehan-Droz ? Est-ce que toutes les fenêtres ont été changées ? Est-il possible maintenant de les ouvrir partout ? Comment ce bâtiment se situe-t-il par rapport aux normes actuelles d'isolation thermique et de respect des normes ?

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Effectivement, au niveau du collège Jehan-Droz, les quatre façades du bâtiment principal sont désormais réalisées, avec la possibilité maintenant d'ouvrir les fenêtres, pas partout, mais à de multiples endroits, permettant ainsi une meilleure aération.

Au niveau du suivi énergétique du bâtiment, nous sommes, depuis plusieurs années, en dessous des valeurs limites, tant au niveau des dépenses calorifiques que des dépenses d'électricité ou des dépenses en eau. Nous ne sommes pas encore au niveau des valeurs cibles, mais nous sommes dans le respect des recommandations actuelles en termes de consommation énergétique. Celle-ci ne cesse, d'année en année, de diminuer, au vu des investissements consentis et, notamment, au vu du processus *energo* que nous avons lancé il y a quelques années.

4106 – Structures communales (préscolaire)

M. Michel Zurbuchen, PLR : J'ai pris de l'avance sur le chapitre : il s'agit du préscolaire, concernant le Covid, justement. Dans les crèches, il y a eu beaucoup de mutations, beaucoup d'absences de la part de ces enfants. Est-ce que nous pouvons avoir également un résumé de la situation de la part du Conseil communal ?

M. Jean-Paul Wettstein, directeur du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Pour le parascolaire et les crèches, cela n'a pas aussi bien roulé que pour l'école. Il y a déjà une raison fort simple : lorsque M. Berset a dit « On ferme », il a dit qu'on fermait l'école, c'était clair, mais on ne fermait pas les crèches, ni le parascolaire. Cela devenait donc assez compliqué.

Après, évidemment, que fait-on des enfants qui sont au parascolaire ? Parce que nous n'avons pas de personnel une fois qu'on les a amenés à l'école, jusqu'à ce qu'on les reprenne vers 11h00. Des parents disaient alors : « Il faut me le garder toute la journée ». Nous ne pouvions pas. Nous nous sommes donc tournés du côté de l'école, qui ne pouvait pas. Et là, je veux juste féliciter Mme Casciotta, la directrice, qui a fait elle-même du gardiennage d'enfants, parce que nous n'avions pas le personnel nécessaire.

Ensuite, il n'y avait pas de directives claires du Canton. Pour l'école, c'étaient 17 pages de directives cantonales super structurées. Pour les structures d'accueil, ce n'était pas structuré, si j'ose dire : il y avait une directive, ensuite il y avait son contraire, on ne savait pas comment l'appliquer, on nous disait de faire comme si, il fallait sortir les enfants, les remettre... Cela a épuisé les éducatrices et l'éducateur, parce que nous avons quand même un éducateur. C'était compliqué. Le personnel était usé, fatigué. Et ensuite, on nous disait : « Mais si cette dame a un symptôme, il faut tout de suite arrêter, il ne faut pas prendre... ». Alors, là aussi, il fallait téléphoner à tous les parents en disant : « On ne va pas pouvoir vous prendre ». Et puis on finit de le faire et l'Etat nous dit : « Non, finalement, vous pouvez les prendre ».

Aussi, pour résumer, nous avons eu affaire à des personnes extraordinaires, qui se sont données sans compter, mais qui ont pris franchement des sales coups. Certaines ont été en arrêt maladie, parce qu'elles n'en pouvaient plus, elles étaient épuisées. J'aimerais vraiment les remercier, parce que les conditions étaient difficiles et c'est quand même quelque chose de magnifique de voir que tout ce personnel n'a pas dit « Off, on arrête ». Cela aurait été si facile de dire « On n'est pas bien ». Mais il a tout fait pour trouver des solutions pour les parents. Et, au final, elles sont toujours là et ça marche !

5200 – Exploitation de la STEP

M. Alain Krebs, PLR : Depuis sa constitution en novembre 2018, la Commission STEP s'est réunie quatre fois. Deux séances ont été annulées, l'une pour manque d'éléments nouveaux, l'autre pour des raisons liées au Covid.

Le projet initial prévoyait un début des travaux préparatoires en octobre 2020, un début des travaux en mai 2021 et une fin des travaux en juin 2023, avec un budget de CHF 31'250'000.-. Lors de la séance du 29 juin 2020, ce budget initial a été confirmé, mais un montant de CHF 1'300'000.-, provenant du poste « Divers et imprévus », a déjà été attribué à un poste « Administration et mandats spécifiques ».

Par conséquent, il faut savoir, qu'à l'heure actuelle, il ne reste plus qu'un montant de CHF 2'140'000.- réellement à disposition pour les imprévus de construction, ce qui représente moins de 7 % des CHF 31'250'000.-. C'est peu, voire très peu, vu la taille du projet et certaines incertitudes, notamment liées à la qualité du terrain où se construira cette nouvelle STEP.

La séance du 16 novembre 2020 ayant été annulée, c'est par une liste de questions rédigée par des commissaires que de nouvelles informations nous ont été communiquées. Il nous a été répondu qu'un budget détaillé serait établi au premier trimestre 2021, que le permis de construire et la sanction préalable devraient être réalisés également pour le premier trimestre 2021 et que la mise en service était maintenant prévue pour juin 2025. Soit deux ans après la fin des travaux prévue dans la planification initiale.

La commission ne s'étant pas réunie depuis le 26 janvier 2021, nous n'avons actuellement pas connaissance de ce budget détaillé, et étant membre de la Commission ATUEE, je peux vous dire que nous n'avons pas encore vu passer de plans en vue d'une éventuelle sanction de cette STEP.

Le Conseil communal peut-il nous dire maintenant s'il est en possession de ce budget détaillé et nous *certifier* que le budget initial de CHF 31'250'000.- ne sera pas dépassé ?

Le Conseil communal peut-il nous dire quand il est prévu que le projet soit sanctionné définitivement, nous dire s'il craint d'éventuelles oppositions et nous renseigner sur les impacts que ces deux points peuvent avoir sur le délai de mise en service, qui – rappelons-le – est déjà différé de deux ans par rapport à la planification initiale ?

Enfin, le Conseil communal peut-il nous dire si l'aide du BAMO a déjà été jugée efficace jusqu'ici ?

M. David Taillard, PS : Je ne sais pas si ma question est plus en lien avec la voirie ou avec l'urbanisme, c'est pour cette raison que j'interviens maintenant. Comment le Conseil communal se positionne-t-il quant à l'avenir de la déchetterie ferroviaire de La Douanière ?

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Le Conseil communal vous remercie de ces informations. Effectivement, le projet de nouvelle STEP est en consolidation. Il faut quand même juste rappeler qu'il y a différentes phases. La planification que vous mentionnez était vraiment, à l'époque, le préambule d'une planification. Le BIM – Building Information Modeling – n'y était pas intégré, ce qui permet désormais d'avoir une maquette totalement numérisée de la nouvelle station d'épuration. Cela pourra aussi, cas échéant, permettre à nos successeurs de renouveler l'installation et de garantir sa stabilisation et son utilisation durant 33 ans d'existence théorique. En réalité, au niveau du génie civil, c'est plus de 70 ans d'existence des infrastructures.

A l'heure actuelle, nous sommes confrontés à quelques problématiques, lesquelles – je ne vous le cacherai pas – nous causent quand même relativement du souci. Au vu, notamment, de la stabilisation du terrain sur lequel sera posée la future installation, soit on descend à plusieurs mètres pour éviter des oppositions lors de la mise à l'enquête, soit on surélève le bâtiment, avec un risque lors de la mise à l'enquête, mais aussi des coûts d'exploitation plus élevés.

Aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente de la consolidation du devis général avec l'ensemble des CFC. Il devrait nous parvenir à fin juillet et les CFC CVSE à mi-août – c'est-à-dire le sanitaire, la ventilation, entre autres – sachant que les CVSE représentent environ 10 % du montant global.

A l'heure actuelle, différentes variantes sont en consultation, en discussion. Nous nous sommes aussi approchés de l'Etat, pour savoir si une participation plus importante pouvait être envisagée de la part de l'autorité cantonale, notamment par rapport à l'assainissement de la décharge qui est stabilisée. Vous savez que la dépollution des sites est aujourd'hui du ressort du Canton, même si un projet sur la nouvelle politique de traitement des déchets et d'assainissement des décharges est actuellement en consultation.

Un grand nombre d'éléments reste encore ouvert. Je ne vous cacherai pas qu'il s'agit d'une erreur de notre part, certainement – et c'est un regret – vu que la demande de crédit portait sur l'avant-projet et non sur le projet d'exécution, c'est-à-dire dès le moment où le permis de construire est octroyé.

Vous l'aurez compris, à l'heure actuelle, le devis général est en phase de consolidation, avec une inquiétude, effectivement, en termes de surface. Il y aura un *stop-and-go*, il y aura aussi une optimisation avec les ingénieurs process, les ingénieurs sectoriels, notre Bureau d'aide au maître d'ouvrage, le cas échéant.

Par rapport à votre question sur le BAMO, en termes de structure organisationnelle, nous avons fait une analyse au départ : soit nous partions sur une entreprise générale, soit sur un BAMO, ingénieurs process, ingénieurs sectoriels, soit c'était le maître d'ouvrage qui attribuait directement les lots à l'ensemble des entreprises, ce qui n'était pas réaliste. Nous avons privilégié, après différents critères et analyses, la variante médiane, c'est-à-dire un BAMO, un ingénieur process, des ingénieurs sectoriels, l'attribution des lots en main de l'autorité communale. Cela permet aussi d'avoir des lots suffisamment petits pour que les entreprises de la place puissent espérer participer à l'ensemble des travaux et décrocher ainsi un certain nombre de mandats.

Le BAMO – Bureau d'aide au maître d'ouvrage – est facturé au forfait, ce n'est pas calculé sur la note globale selon les normes SIA liée à l'ensemble des coûts d'investissement de la nouvelle STEP. Son mandat s'arrêtera lors de la mise en place du projet d'exécution et ne se poursuivra pas lors de la réalisation des travaux.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : C'est là que l'on reconnaît tout le côté créatif de l'intervenant du groupe socialiste : il ne sait pas si sa question concerne la voirie ou l'urbanisme et il la pose au niveau de la rubrique STEP. En plus, je n'ai pas du tout compris la question, donc c'est un peu embêtant... Du coup, ce sera peut-être M. Dupraz qui va répondre...

M. David Taillard, PS : La question concernait la décharge ferroviaire de La Douanière : je voulais savoir si le Conseil communal s'était posé la question quant à son avenir.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Le terme *décharge* est volontaire, donc ?...

M. David Taillard, PS : Oui, oui, bien sûr.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Les terrains appartiennent aux CFF ou ont été en grande partie cédés à l'association dont j'ai, pour l'heure, égaré le nom. Les seules interventions sur lesquelles nous sommes actifs à l'heure actuelle, c'est donner des coups de mains ponctuellement, notamment par le prêt de matériel à l'association. Celle-ci a d'ailleurs fait des travaux de mise à niveau dans le plus vieux bâtiment, l'année passée ou il y a deux ans. Parfois, il s'agit aussi d'exiger qu'il y ait quand même une certaine tenue lorsque sont amenés de nouveaux véhicules ferroviaires. Mais ça s'arrête là. Autrement, pour ma part, je n'aurais pas forcément utilisé le terme de *décharge* de La Douanière, mais peut-être que les voisins ont une vision différente.

M. David Taillard, PS : Ce n'est pas pour ouvrir le débat, mais je pose la question d'un point de vue sanitaire et écologique. En effet, beaucoup de ces véhicules ne sont plus là pour montrer la beauté du matériel ferroviaire de l'époque. Au contraire, ils rouillent, certains ont été détruits par des vandales, les pompiers ont dû intervenir, etc. Il est vrai qu'il s'agit surtout de ces deux aspects, écologique et sanitaire, mais, effectivement, je me pose aussi la question en tant que voisin. En ce qui me concerne, j'ai de la chance, j'ai des thuyas très hauts, cela ne me pose donc pas de problème, mais c'est vraiment en raison de ces deux éléments que je viens de citer.

5301 – Transports et mobilité

Mme Corine Bolay Mercier, PS : J'ai deux questions concernant l'urbanisme et la mobilité. La première concerne le rehaussement des quais à la gare. Nous étions intervenus au Conseil général il y a quelques années et les CFF avaient repoussé les travaux de rehaussement des quais. Un article dans ArclInfo indiquait que cela devait être fait en 2022-2023. Mais il y a quand même beaucoup de travaux qui devraient être faits d'ici 2022-2023 : il ne s'agit pas seulement du rehaussement des deux quais, mais aussi de la construction d'un ascenseur – en tout cas, c'est ce qui avait été prévu par les CFF – pour rejoindre le quai n° 2, et l'étude de faisabilité sur le fait de relier de manière mécanique la gare à la rue Bellevue.

Si cela est prévu en 2022, il me semble que nous n'avons pas encore vu grand-chose autour de la gare. Je pose donc la question au Conseil communal : je sais qu'il est intervenu, mais qu'en est-il ? Est-ce que les délais sont tenus ? Il est vrai que la population locloise attend en tout cas le rehaussement des quais avec impatience, non seulement pour être en conformité avec la loi sur l'égalité pour les handicapés, mais aussi pour accéder normalement au train.

La deuxième question concerne la Place du Marché : pour nous, la Place du Marché est aujourd'hui trop utilisée par les voitures et nous aimerions connaître la position du Conseil communal sur une Place du Marché piétonne. Il y a quelques années, des piquets avaient été posés à l'extrémité de la Place du Marché pour la fermer, le samedi en tout cas et les jours où il y a des activités, des ventes de fleurs. Nous sommes étonnés que, même à ces occasions, même par beau temps, ces piquets ne soient plus actionnés aujourd'hui. Et les voitures passent.

Et je le dis clairement : une place du marché devrait être piétonne. Mais j'aimerais connaître la position du Conseil communal et savoir pourquoi, même les samedis matin, on n'actionne pas ces piquets pour fermer provisoirement la place. Samedi passé, il y avait les activités d'un cirque et les voitures passaient. Je pense que c'était vraiment compliqué pour la personne du cirque et les parents étaient assez en souci.

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Juste par rapport au BAMO : c'est le même BAMO que la station d'épuration de la Ville de Neuchâtel, qui est actuellement en cours de requalification. Pour la petite histoire, celui-ci nous a tout de même fait renvoyer à l'expéditeur plus de CHF 160'000.- d'avenants demandés.

J'en viens maintenant aux différentes questions du groupe socialiste, que je remercie. S'agissement du rehaussement des quais CFF, les CFF ont déposé un permis de construire en 2020 pour le rehaussement des quais n° 1 et n° 2 au niveau de la gare CFF. Il y a eu la mise à l'enquête et, en l'occurrence, l'ensemble des protagonistes – je pense aux milieux associatifs et à la Ville du Locle également – étaient particulièrement satisfaits de cette mise à l'enquête. Malheureusement, il y a eu une opposition du Département, ce qui a fait s'enliser la procédure.

Quelques mois plus tard, le Canton privilégiait la suppression de la ligne ferroviaire Le Locle-Les Brenets. De fait, il enterrait – en tout cas durant plusieurs années – l'assainissement du quai n° 2 avec les ascenseurs, et, notamment, un projet d'ascenseur, en termes d'étude de faisabilité, jusqu'à la rue Bellevue.

Différentes séances se sont tenues avec le Canton, les CFF et l'Office fédéral des transports, qui est l'organe décisionnel pour valider les plans des CFF. En l'occurrence, les CFF vont désormais redéposer un nouveau projet à mi-juillet, cette fois-ci uniquement pour le quai n° 1, vu que la ligne ferroviaire Le Locle-Les Brenets semble condamnée. Si le Canton ou un tiers ne s'oppose pas au projet, la planification privilégiée par les CFF est la suivante : début des travaux en août 2022 et fin des travaux en décembre de la même année. Pour la commune, avec une aide du projet d'agglomération, réaffectation du parvis de la gare – en tant qu'entrée de la ville par la voie ferrée – en 2023.

Concernant la zone piétonne, la Place du Marché est une place structurante importante pour la ville et elle est fermée lors des manifestations. Je pense, notamment, à la foire des mardis, au Marché d'Automne, au Marché de Printemps, à la Fête des associations, à la Foire du Livre, aux Promotions, bien évidemment, pour ne citer que celles-ci. Si une demande est déposée, la Place du Marché est généralement fermée.

En l'occurrence, je me suis approché du Service du domaine public par rapport à la prestation du cirque Onirique, particulièrement saluée, mais qui a occasionné, il est vrai, une situation anxigène. Il n'y avait pas eu de demande de fermeture de la Place du Marché, en tout cas selon le retour que nous avons eu du Service du domaine public et de la Promotion de la ville. Cette situation est regrettable. A ma connaissance, selon les informations que j'ai obtenues, si une demande est déposée, elle est systématiquement acceptée.

Concernant la position du Conseil communal sur une piétonnisation de la place, à l'heure actuelle, à ma connaissance, il n'y a pas de décision arrêtée de la part du collège exécutif, même si, vous l'aurez compris, au niveau du Directeur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, cela semble être une évidence.

Après, il y a toujours le contrecoup : quand nous avons fait fermer durant 3 semaines la Place du Marché, cela avait donné lieu à une récolte de signatures – de plus de 900 signatures – organisée par un commerçant du lieu pour la réouverture de cette place.

Néanmoins, un processus est en cours avec les commerces et les restaurateurs de la place. Celui-ci devrait être déployé progressivement durant la période estivale, avec des aménagements, avec du mobilier urbain de la ville – mobilier provisoire, transitoire – et il devrait aboutir en septembre, avec un arrêté définitif sur la mise en zone de rencontre de l'ensemble de la place, avec un nouveau mobilier urbain.

A l'heure actuelle, les terrasses sont en phase d'agrandissement. C'était une demande des restaurateurs également, pour rattraper la perte du chiffre d'affaires durant la période Covid. Les restaurateurs ont aussi commandé leur mobilier et cela prend un peu de temps actuellement, mais il devrait arriver tout prochainement.

Deux ou trois aménagements en termes de places de parc ont aussi été réalisés, qui ont donné lieu à un consensus avec les commerces et les restaurateurs du lieu, même si les deux positions sont malheureusement souvent contradictoires.

Vous l'aurez compris, un processus de mise en place d'une zone de rencontre est en cours, avec des aménagements végétalisés en termes de mobilier qui devraient voir le jour progressivement. Ils ont déjà débuté, mais ils sont pour l'instant provisoires dans l'attente du mobilier définitif.

A l'heure actuelle, il y a un processus de consultation, d'analyse, par rapport à différentes variantes globales en lien avec le phasage lié aux mesures d'accompagnement N20, dont les étapes sont soumises à la Commission ATUEE et à la Commission de circulation en main de mon collègue. Il s'agit finalement de savoir si cette zone de rencontre est une étape finale ou une étape intermédiaire. Aujourd'hui, de notre côté, il faut laisser le processus – en tout cas celui-ci – se finaliser. On parle donc bien d'une zone de rencontre, pour un montant que votre Autorité a accepté au budget 2021.

5701 – Piscine et patinoire

Mme Martine Sieber, PS : Concernant la piscine, nous nous demandons pourquoi les cartes de débit ne sont pas utilisées à l'entrée de la piscine – par exemple pour payer les abonnements – contrairement aux musées, comme on peut le voir en page 26 du rapport de gestion. On sait que Twint est utilisé, mais on ne peut pas payer avec la carte de débit.

M. Cyprien Baba, POP : Ma question concerne les détenteurs d'un abonnement pour la patinoire et/ou la piscine : je souhaiterais savoir si un geste est prévu en faveur de celles et ceux qui détiennent un abonnement jusqu'à présent, pour le temps du confinement décidé par le Conseil fédéral.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : La saison de piscine de l'année passée s'est déroulée pratiquement normalement et la saison 2020-2021 de la patinoire s'est réduite à 3 semaines au grand maximum. Nous avons donc décidé de faire un geste, pas sur la piscine, puisqu'il s'agissait d'une saison presque normale, mais sur la patinoire : c'est-à-dire que les détenteurs d'abonnements patinoire 2020-2021 pourront bénéficier d'un abonnement gratuit pour la saison 2021-2022. Ceci est valable pour les abonnements individuels et pour quelques abonnements que des gens ont pris pour piscine et patinoire. Vous trouvez les chiffres dans le rapport de gestion. Nous faisons ce geste de quelques

centaines de francs et cela paraît quand même logique, puisque la saison de patinoire – à part pour quelques entraînements d'équipes – n'a pratiquement pas pu avoir lieu.

Concernant les cartes de crédit, c'est vrai que, jusqu'à maintenant, nous avons toujours considéré – peut-être que les choses vont évoluer – que les frais engendrés par ces cartes, par rapport à l'entrée à la piscine, ne justifiaient pas le fait d'être équipés d'un système qui permet de payer par cartes. J'ai cela en mémoire, mais il y a longtemps que nous ne l'avons pas évoqué. Je vérifierai encore, mais il y avait – me semble-t-il – des coûts d'installation, des coûts fixes et des coûts par transaction qui nous avaient conduits à renoncer à cela.

LOCAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE

M. Gérard Santschi, PS : J'ai promis une question au Conseil communal pendant la pause : en lisant les comptes des Brenets, j'ai vu une rubrique « Défibrillateurs », qu'en est-il en ville du Locle ? Existe-t-il une carte électronique ou une carte physique des différents défibrillateurs qui existent en ville du Locle ? Vous savez que j'ai été sensibilisé ces derniers temps aux urgences santé, c'est peut-être pour cela que je soulève la question.

Je soulève encore un point précis qui concerne peut-être davantage la commune du Locle, à savoir le défibrillateur qui est situé sur un mur ocre du Casino : le défibrillateur est dans une boîte rouge un tout petit peu sale et on ne le voit pas forcément. Il n'y a pas de signalétique autre que sur la boîte.

Le Conseil communal me disait tout à l'heure qu'il ne pourrait pas forcément répondre à ma question. Pourquoi la poser, me direz-vous ? Peut-être pour améliorer la situation au fil des jours, au fil des semaines, afin que cette problématique soit réglée ou, en tout cas, que l'on y prête attention. Cette boîte avec le défibrillateur a été utile lors d'un spectacle qui se tenait à la Maison de paroisse il y a bientôt 18 mois, lors d'un concert de Free'son, et je peux vous dire que cela a été chaud pour l'amener et pour l'utiliser.

Ces défibrillateurs ont leur utilité, mais faudrait-il encore que tout le monde sache au moins où ils sont. Quant à les utiliser, c'est un autre problème, mais en tout cas que l'on sache où ils sont.

M. Jean-Paul Wettstein, directeur du DJIPS : Je remercie l'intervenant socialiste de m'avoir refilé la question pendant la pause, sinon, j'aurais été bien emprunté. J'ai donc cherché un peu sur internet : on ne trouve à peu près rien, à part pour certains cantons, effectivement, comme le canton de Berne, qui donne pas mal de choses. Mais on ne trouve pas la liste des défibrillateurs en fonction des localités. Sur presque tous les sites, il est indiqué qu'il n'y a pas de registre complet. Ce n'est donc pas top au niveau informatique.

Par contre, j'ai quand même trouvé que, soit le défibrillateur est installé et les gens le voient, le prennent et arrivent à s'en servir – on en a un au CIFOM, notamment, il y en a beaucoup – mais, surtout, ce sont les gens du 144 qui ont la liste. Donc, quand quelqu'un a un malaise, il ne va jamais chercher sur internet pour savoir où se trouve le premier défibrillateur. Il va appeler le 144, qui va lui dire « Vous êtes là, vous pouvez aller chercher le défibrillateur, il n'est pas très loin » ou « On arrive en quatrième vitesse ».

Je ne pense donc pas que nous allons créer un site qui répertorie ces appareils. Nous en avons pas mal en ville du Locle. Toutefois, en réponse à la remarque sur la propreté de celui du Casino, il faudra effectivement que nous fassions quelque chose. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des défibrillateurs qui ne sont pas visibles. Il est vrai que, tant que l'on n'a pas eu affaire à un de ces appareils, on n'est pas sensible à cela. On se dit que ça va jouer et c'est quand le moment arrive que l'on se dit : « Pourquoi est-ce que je n'ai

pas un peu regardé où ils se trouvent ? ». Et quand on les voit, on se dit « Ah oui, je l'avais vu, mais je n'y ai pas pensé ». Aussi, le 144 est quand même l'outil idéal pour nous diriger vers le premier défibrillateur.

9110 – Eclairage public

Mme Stéphanie Hügli, POP : Je voulais savoir où en était l'éclairage public. Nous avons vu cela il y a quelques années. D'autre part, en parlant d'éclairage public, je voulais savoir s'il était possible d'éteindre la bannière Croisitour, parce qu'elle éclaire tout le quartier, et elle ne sert plus à grand-chose maintenant qu'il n'y a plus l'enseigne.

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Le Conseil vous remercie de cette question relative à l'éclairage public, qui relève plutôt de notre collègue Claude Dubois. L'histoire veut que j'aie rencontré Prévoyance.ne – je l'ai dit – pas plus tard qu'en début de semaine, qui est propriétaire du bâtiment où se trouve l'éclairage Croisitour. Effectivement, Mme Freiburger, qui habite juste en face, m'a aussi rendu attentif à cet élément. Prévoyance.ne va sectionner cet éclairage public, qui est effectivement un immense truc allumé toute la nuit, alors que la société Croisitour n'a plus aucun lien avec le propriétaire. Cela va donc être réglé.

Je ne vais pas trop répondre et m'avancer pour mon collègue Claude Dubois, mais, effectivement, la suppression de l'éclairage public au niveau de la Joux-Pélichet a porté ses fruits. Je crois que cela a donné satisfaction à l'ensemble des habitants du quartier, ce d'autant plus que l'on était à l'orée de la forêt et qu'il y avait quand même un certain problème via la faune à proximité. La procédure continue, en tout cas, nous invitons, en cas de nouveaux investissements, à diminuer l'impact en termes de lumière. Je pense notamment au Communal, au niveau du Casse-Culs, je l'ai dit la dernière fois, nous allons mettre des détecteurs pour que les lampes s'allument lorsque quelqu'un arrive. C'est effectivement la volonté du Conseil communal de diminuer l'impact et les nuisances lumineuses en zone urbaine.

INVESTISSEMENTS 2020

Néant.

BILAN

Néant.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet préalablement au vote les rapports de la Commission financière et du Conseil communal.

Soumis au vote, le **rapport de la Commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2020** est **accepté** à l'unanimité.

Soumis au vote, le **rapport du Conseil communal à l'appui de la gestion et des comptes 2020 de la Commune du Locle** est **accepté** à l'unanimité.

Soumis au vote, le **rapport du Conseil communal à l'appui des comptes de l'exercice 2020 de la Commune des Brenets** est **accepté** à l'unanimité.

DU 23 JUIN 2021

Soumis au vote, l'**arrêté concernant les comptes 2020 de la Commune des Brenets** est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, l'**arrêté concernant les comptes et la gestion 2020 de la Commune du Locle** est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, l'**arrêté concernant la nomination de l'organe de révision** est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant les comptes 2020 des Brenets

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 3 mai 2021,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2020 de la Commune des Brenets, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	5'724'583.10
Revenus d'exploitation	<u>Fr.</u>	<u>-5'350'974.40</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	-373'608.70
Charges financières	Fr.	246'693.94
Produits financiers	<u>Fr.</u>	<u>-482'553.80</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-235'859.86
Résultat opérationnel (1+2)	<u>Fr.</u>	<u>137'748.84</u>
Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	<u>Fr.</u>	<u>-326'629.78</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-326'629.78
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u>Fr.</u>	<u>-188'880.94</u>
b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :		
Dépenses	Fr.	218'571.95
Recettes	<u>Fr.</u>	<u>0.00</u>
Montant total des crédits d'investissements	<u>Fr.</u>	<u>218'571.95</u>

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

ARRETE

concernant les comptes et la gestion 2020

Le Conseil général de la Commune du Locle,
 Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
 Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,
 Vu le rapport du Conseil communal du 7 avril 2021,
 Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2020, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	77'691'628.78
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-65'187'337.53</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	12'504'291.25
Charges financières	Fr.	2'894'163.21
Produits financiers	Fr.	<u>-7'549'272.62</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-4'655'109.41
Résultat opérationnel (1+2)	Fr.	<u>7'849'181.84</u>
Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-4'670'755.00</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-4'670'755.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Fr.	<u>3'178'426.84</u>

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr.	5'412'481.49
Total des recettes	Fr.	<u>-915'411.90</u>
Investissements nets	Fr.	<u>4'497'069.59</u>

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	492'820.66
Total des recettes	Fr.	<u>-30'240.00</u>
Investissements nets	Fr.	<u>462'580.66</u>

d) le bilan au 31 décembre 2020.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2020 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

ARRETE

concernant la nomination de l'organe de révision

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

- Article premier.- Le Conseil général reconduit la fiduciaire Muller Christe & Associés SA comme organe de révision pour le contrôle des comptes des exercices 2021, 2022 et 2023.
- Art. 2.- L'organe de révision procédera à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728 du code des obligations, conformément à l'article 17 RLFineC.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

21-306 – Postulat interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par M. Jean-Marie Rotzer) du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020 : Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ?

Les groupes socialiste, Vert et POP demandent une étude sur la place des femmes dans le sport au Locle et aux Brenets. Plusieurs études ont démontré que les hommes occupent la très grande majorité des installations de sport subventionnées par les collectivités publiques et reçoivent la quasi-totalité des subventions. Genève a fait ce constat en 2017, Lausanne en 2020. De plus, une étude menée par l'université de Lausanne auprès de 2000 femmes habitant la région lausannoise affiche un bilan vraiment affligeant au niveau de la pratique sportive : moins de 10 % des femmes se sentent à l'aise de pratiquer une activité sportive en ville et 19 % ont subi des actes ou des paroles sexistes durant leur pratique sportive.

Lausanne vient de débloquer une somme de CHF 300'000.-, avec un catalogue de 19 actions et 61 mesures pour lutter dans le domaine du sport, contre les stéréotypes de genre.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier si au Locle et aux Brenets, le bilan de l'utilisation des terrains et des subventions est identique aux villes précitées. Si tel devait être le cas, nous remercions également le Conseil communal de dresser la liste des pistes qu'il entend mettre en œuvre pour y remédier.

Mme Corine Bolay Mercier, PS : C'est parce que nous sommes convaincus que le sport n'a pas de genre que nous proposons ce postulat. L'égalité entre hommes et femmes sera effective non seulement lorsque tous les domaines dans lesquels les inégalités subsistent seront identifiés, mais aussi lorsque des pistes concrètes seront proposées pour y remédier.

Nous avons fait allusion, dans le postulat, à la Ville de Lausanne, à la Ville de Genève, qui ont mandaté des études. Après recherche, il y a aussi l'Université de Berne et beaucoup de villes françaises, mais il n'y a pas encore de « petites villes » qui ont fait cet exercice.

C'est vrai, nous n'avons pas de service des sports, comme la Ville de Lausanne, mais cela ne fait rien. Je pense que le travail peut être fait, notamment en collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui a un service des sports.

Il est vrai que lorsque nous lisons les conclusions du rapport de la Ville de Lausanne – qui s'appelle « La politique sportive lausannoise à l'épreuve du genre » – nous sommes très étonnés. Je vous ai indiqué quelques exemples d'inégalités assez fortes vis-à-vis des femmes qui sont le cas aujourd'hui. Toutefois, un autre chiffre est aussi rappelé, mais je ne l'ai pas mis dans le postulat : 72 % des membres des associations et des clubs sportifs lausannois sont des garçons et des hommes, contre seulement 28 % de filles et de femmes. Alors, vous me direz que c'est comme ça, que les garçons et les hommes font plus de sport que les femmes, c'est un fait. Eh bien non, je pense qu'il y a des barrières sociales, culturelles, et que des politiques publiques peuvent y remédier.

On constate aussi – et c'est le cas dans toutes les villes, en tout cas dans ce que j'ai lu – que le subventionnement est généralement très largement donné aux associations et aux clubs sportifs dans lesquels la présence de garçons et d'hommes est souvent beaucoup plus importante que la présence de filles.

Aussi, par ce postulat, nous demandons au Conseil communal de faire un état des lieux, puis d'imaginer ensuite des pistes pour remédier à ces inégalités. Dans toutes les études qui ont été faites, il y a vraiment une quantité de pistes sur lesquelles, je pense, le Conseil communal pourrait s'appuyer. La Ville de Lausanne a au moins 32 pistes qui sont très simples. Elle a débloqué un crédit de CHF 300'000.-, mais nous n'avons pas besoin d'un crédit. Je ne dis pas que cela doit coûter, mais cela coûtera certainement en temps et en énergie, effectivement. Cependant, parmi les pistes, il y a sûrement déjà la promotion qui est faite à l'école, par l'école. Beaucoup de choses sont proposées et c'est la raison pour laquelle le groupe socialiste, Les Verts et le POP déposent ce postulat.

M. Anthony Von Allmen, PLR : Le groupe PLR sollicite une courte interruption de séance pour pouvoir discuter de ce postulat.

UNE INTERRUPTION DE SÉANCE DE 5 MINUTES EST ACCORDÉE.

M. Nicolas Aubert, PLR : Le groupe PLR partage la préoccupation énoncée par les postulants – le souci d'égalité des chances dans le sport, que l'on soit homme ou femme – et, à ce titre, il soutiendra le postulat.

En revanche, les études ayant déjà été réalisées dans plusieurs villes, le groupe PLR considère qu'il n'y a aucune raison que des études arrivent à des constats différents en ville du Locle de ceux faits en ville de Lausanne ou de Genève. Nous n'avons pas plus de femmes qui pratiquent le football au Locle, à La Chaux-de-Fonds ou aux Brenets, que dans les villes que je viens de citer.

Aussi, le postulat sera accepté dans l'esprit dans lequel il est déposé, en demandant au Conseil communal de ne pas solliciter une nouvelle étude, mais de prendre connaissance des études réalisées et de soumettre, à futur, des propositions au Conseil général pour effectivement réduire l'inégalité des chances qui est constatée ici. Le postulat sera donc accepté en ce sens par le groupe PLR.

M. Denis de la Reussille, directeur du DEPES : Quelques mots très brièvement, puisque le postulat va être accepté. Même si certains éléments ont déjà été évoqués dans la présentation du postulat, il faut faire attention à ne pas forcément comparer des collectivités publiques d'environ 150'000-200'000 habitants – comme Genève et Lausanne – et la nôtre, de 11'000 habitants. Comme cela a déjà été dit, ces grandes villes fonctionnent avec des services des sports bien fournis, alors qu'au Locle, un tel service n'existe tout simplement pas, puisque c'est le voyer-chef qui s'occupe de la partie sports.

Par rapport au texte, il faut quand même préciser – il me semblait que ce n'était pas évident pour tout le monde – qu'il n'y a pas de subventions accordées aux associations sportives au Locle, mais des prestations. Si certaines grandes villes – Genève, par exemple – octroient CHF 10'000.- au basket-club féminin, mais CHF 30'000.- aux hommes, cela ne peut pas se produire au Locle, puisque nous n'accordons que des prestations.

Jusqu'à présent, il me semble que nous avons plutôt une vision très égalitaire entre hommes et femmes. Je prends juste l'exemple de la patinoire : le club de patinage artistique, plutôt féminin – à 80 % – que masculin – à 20 % – bénéficie exactement des mêmes conditions que le club de hockey sur glace, qui est plutôt à 90 % masculin et à 10 % – voire même 5 % – féminin.

Pour le Conseil communal, les éléments permettant de tendre à plus d'accès au sport pour les femmes passent davantage par la sensibilisation, par l'action scolaire, que par des grands plans quinquennaux au niveau des infrastructures sportives. Evidemment, je crois que nous partageons tous la volonté d'arriver à une augmentation de la pratique sportive au niveau féminin.

Et puis... je crois que je vais m'arrêter là, sinon je vais encore faire une remarque, mais qui sera mal perçue... Je vais donc m'arrêter là.

Je me lance ? Non ? Si, quand même ! Juste pour vous dire que la thématique du genre est effectivement extrêmement importante, mais il est vrai que cela pourrait devenir un problème si on voulait l'appliquer sur tout.

Je prends juste l'exemple que j'ai donné à d'autres personnes : il semble que nos bibliothèques sont beaucoup plus utilisées par les filles que par les garçons, alors est-ce que l'on doit se pencher sur le problème et se demander comment faire pour que nos garçons aillent davantage dans les bibliothèques ? Voilà, je l'ai quand même dit...

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote le **postulat n° 21-306** intitulé « Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ? », lequel est **accepté à l'unanimité**.

21-307 – Postulat du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020, du groupe PLR par M. Nicolas Aubert et consorts : Fusion des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une nécessité !

Nous demandons au Conseil communal d'étudier et établir un rapport portant sur la fusion des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds dans la perspective d'une amélioration à long terme de leurs attractivité, qualité de vie et finances.

Les villes du haut du canton partagent les mêmes constats de déficits structurels et démographiques qu'elles ne parviennent à résoudre seules. Conjuguer leurs efforts permettrait de créer une commune forte représentant un poids certain tant auprès des autres communes que des autorités cantonales, romandes et fédérales.

Aujourd'hui, Le Locle n'a pas de projets laissant augurer sérieusement qu'une amélioration de sa structure permettra à sa population de jouir d'infrastructures modernes, efficaces et adaptées aux coûts qui lui sont facturés.

Il n'est plus acceptable d'additionner les rapports des comptes, année après année, comportant les mêmes constats et engagements du Conseil communal de prendre des mesures sans que des améliorations ne se concrétisent ni même s'esquissent. Il est trop facile de cumuler les déficits en laissant le soin aux générations futures de régler une dette que nous n'avons pas été en mesure de juguler nous-mêmes.

Forte de la fusion réussie avec Les Brenets, Le Locle se doit désormais de tout mettre en œuvre pour passer à une taille qui lui permette d'avoir d'autres projets que la gestion de déficits aussi récurrents qu'inévitables.

M. Nicolas Aubert, PLR : Les villes du haut partagent les mêmes constats de déficits structurels et démographiques qu'elles ne parviennent à résoudre seules. Conjuguer leurs efforts permettrait de créer une commune forte représentant un poids certain, non seulement auprès des autres communes, mais aussi auprès des autorités cantonales, romandes et fédérales.

Aujourd'hui, Le Locle n'a pas de projets laissant augurer sérieusement qu'une amélioration de sa structure permettra à sa population de jouir d'infrastructures modernes, efficaces et adaptées aux coûts qui lui sont facturés.

Il n'est plus acceptable d'additionner les rapports des comptes, année après année, comportant les mêmes constats et engagements du Conseil communal de prendre des mesures, sans que des améliorations ne se concrétisent ni même s'esquissent. Il est trop facile de cumuler les déficits en laissant le soin aux générations futures de régler une dette que nous n'avons pas été en mesure de juguler nous-mêmes.

Forte de la fusion réussie avec Les Brenets, Le Locle se doit désormais de tout mettre en œuvre pour passer à une taille qui lui permette d'avoir d'autres projets que la gestion de déficits aussi récurrents qu'inévitables.

J'ajouterai à cette motivation que la Commission financière avait quand même aussi esquissé cette discussion en son sein et qu'il n'y avait pas d'opposition qui existait à ce sujet de la part de tous les commissaires alors présents.

Enfin, pour la boutade, j'ajouterai qu'il serait ainsi possible à M. Perez d'obtenir de ses bibliothécaires qu'elles se fournissent dans la même commune.

M. Gérard Santschi, PS : Le groupe socialiste acceptera ce postulat. Pour nous, il est évident que l'étude doit être menée en parallèle avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il serait incompréhensible que Le Locle fasse une étude et que La Chaux-de-Fonds dise : « Ah ! ils font une étude, cool ! »

Je n'irais pas jusqu'à dire – nous en avons discuté tout à l'heure avec le postulant – qu'il faudrait inciter le PLR à déposer le même type d'intervention à La Chaux-de-Fonds, mais je pense qu'une démarche commune est absolument indispensable et qu'elle était envisagée. Je n'invente pas grand-chose en le disant.

Pour nous, nous pourrions être plus forts ensemble – *pourrions*, car nous ne savons pas s'il y aura une fusion – mais nous pourrions être plus forts ensemble et nous accepterons l'étude. Concernant les commentaires du PLR en page 2, nous les avons entendus. Nous ne les partageons peut-être pas forcément tous, ou pas complètement, mais c'est vraiment l'objectif – que ce soit la fusion, une collaboration – qui est important aujourd'hui. Nous n'allons pas débattre de savoir s'il n'est plus acceptable d'additionner les rapports des comptes, comme il est dit. Cela ne sert à rien d'en discuter ce soir, car nous – les uns et les autres – allons avancer des arguments qui risquent de nous fâcher et de faire finalement capoter cette demande d'étude. Ce n'est pas le but, ce n'est pas l'objectif de cette demande d'étude, en tout cas à notre sens. C'est pour cela que nous l'accepterons et nous incitons les autres groupes à le faire également. Mais nous allons les laisser s'exprimer, je ne veux pas parler à la place de tout le monde ce soir, ce n'est pas forcément très intéressant pour les autres.

M. Jean-Paul Wettstein, président du Conseil communal : Je crois que l'intervenant socialiste a donné un peu la position du Conseil. Il est clair que nous ne pouvons pas étudier un mariage forcé, il faut que les partenaires soient d'accord. Et nous ne pouvons pas mener une étude de fusion si nous n'avons pas l'aval de La Chaux-de-Fonds.

Aussi, vu que le Conseil général va dans ce sens, le Conseil communal va évidemment l'accepter. Cependant, ce que nous allons faire comme première démarche – nous rencontrons le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds la semaine prochaine – c'est déjà d'en discuter entre les deux exécutifs. Si c'est un *non* catégorique, cela va être compliqué. Si c'est un *oui* enthousiaste, je pense qu'il faudra mettre en place quelque chose avec la Commission intercommunale. Avant d'étudier, il faudra quand même avoir un bon consentement des deux Villes. Mais nous irons dans le sens du postulat.

M. Michaël Berly, POP : Le POP trouve qu'il y a un mauvais timing dans ce postulat. Nous avons un peu l'impression qu'il est déposé dans la précipitation. J'aimerais aussi rappeler la charge de travail supplémentaire que la dernière fusion a générée, notamment pour le personnel communal, et ce travail n'est pas terminé. Quelle image allons-nous donc donner s'il y a une volonté politique de déposer directement un postulat pour une nouvelle fusion ? J'ai l'impression que cela peut aussi un peu démotiver le personnel communal.

D'autre part, il y a aussi le respect du vote populaire sur la fusion et le risque que la population se sente trahie par cette volonté de postulat. Je pense notamment aux promesses de la fusion sur la mobilité douce et le tourisme. Le PLR a dit que nous n'avons pas de projets. Pour moi, c'est faux, il y a quand même des projets en cours, des réflexions en cours.

Pour notre part, nous estimons vraiment que ce postulat va réellement engendrer un frein à la dynamique actuelle sur les projets entre Le Locle et Les Brenets.

M. Vivian Bologna, POP : Je vais réagir en tant que membre de la Commission financière. Je ne sais pas de quelle séance parlait M. Aubert. Je n'ai pas le souvenir d'avoir abordé cette discussion et encore moins qu'il y ait eu unanimité au sein de la commission. Il me semble donc un peu usurpé d'évoquer ce genre d'information, ou d'affirmation, pour essayer de rendre le projet plus crédible.

Mme Priscille Hösli, Les Verts : Les Verts rejoignent le POP pour dire que nous sommes encore dans cette fusion Le Locle-Les Brenets. Comme le disait M. Berly, la charge de travail est importante, celui-ci n'est pas terminé, nous sommes en plein dedans. Il y aura encore beaucoup de travail et je pense que ce n'est pas le bon moment d'aborder l'idée d'une fusion avec La Chaux-de-Fonds. Il faut continuer de travailler dans cette fusion toute fraîche entre Le Locle et Les Brenets.

M. Cédric Dupraz, directeur du DUMA : Sans vouloir interférer dans les débats, j'aimerais quand même préciser une chose que j'ai entendue hier de la part des collègues du Littoral, qui sont au même stade que nous dans leur processus de fusion, avec plus de collectivités publiques, effectivement. Ils nous disaient : « Ah, mais c'est quand même étonnant, entre Le Locle et Les Brenets, c'est comme une lettre à la poste : hop ! départ, il n'y a aucun problème ».

Alors, il n'y a pas de problèmes du tout, mais il y a quand même passablement de choses à régler au sein du Conseil communal, nous y passons un temps extrêmement important. Je pense notamment aux subventions aux transports publics pour les enfants : je crois que c'est CHF 420.- aux Brenets, alors que c'est CHF 80.- au Locle, il faudra que nous trouvions un point d'équilibre. A La Chaux-de-Fonds, c'est zéro, cela peut donc effectivement vite être réglé de ce point-de-vue-là. Je ne sais pas si c'était l'intention du PLR.

Je pense que ce processus de fusion fonctionne bien, parce qu'il y a peu de choses qui sortent. Mais cela nécessite quand même un travail extrêmement conséquent au niveau des services et au niveau des autorités politiques. Concernant la situation de grêle, nous avons dû gérer je ne sais combien de bâtiments : Les Brenets ont malheureusement été touchés par ce sinistre. Cela nécessite des harmonisations en termes d'assurances, il y a énormément de coordination à faire – tu le sais, Gérard.

Aussi, sans vouloir interférer dans vos débats, le processus de fusion, qui est en phase de consolidation jusqu'en 2022, je pense – 2023 pour la reprise avec Viteos – nécessite quand même un engagement extrêmement conséquent de la part de tous.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Philippe Rouault**, soumet au vote le **postulat n° 21-307** intitulé « Fusion des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une nécessité ! », lequel est **accepté par 18 voix contre 17 et 0 abstention**.

a) Discours du président sortant du Conseil général

M. Philippe Rouault, président : Nous voici donc déjà arrivés aux six premiers mois de vie de notre nouvelle commune. Comme nous venons d'en parler, c'est encore un bébé, qui n'est pas vraiment prêt à marcher tout seul. Nous avons vu qu'il y avait encore beaucoup de travail, beaucoup de choses à faire, beaucoup de décisions à prendre et des choses à régler. On ne peut donc pas encore considérer – comme c'est indiqué dans le postulat du PLR – que la fusion est réussie avec Les Brenets. Ce n'est pas encore gagné à 100 %. Aujourd'hui, si vous interrogez des Brenassiers, ils font parfois grise mine et on me parle assez régulièrement des problèmes de cette fusion. Tout n'est pas rose, tout ne va pas de soi. Ce n'est pas évident...

J'ai eu l'honneur de présider le Conseil général de notre nouvelle commune durant cette période, mais j'ai eu davantage le sentiment de présider le Conseil général de l'ancienne Commune du Locle que celui d'une nouvelle commune, car il est vrai que, pour l'instant, il n'y a pas vraiment grand-chose qui a été fait pour les deux communes. Il y a encore des choses ou des règlements qui concernent deux communes différentes.

Même si de nombreux Brenassières et Brenassiers ont été élus au Conseil général, – nettement plus que les 10 % qui représentent les habitants des Brenets – c'est bien le Conseil général du Locle qu'ils ont intégré, sans pouvoir y changer la moindre habitude pour l'instant et sans pouvoir y apporter parfois un peu de convivialité. Même si des erreurs bien humaines sont faites par les conseillers communaux sur la description d'un objet touchant l'ancienne commune des Brenets, il faut que le président respecte scrupuleusement le protocole pour intervenir afin de corriger le tir, et il est réprimandé violemment par un membre du Conseil général. Ce n'est qu'une broutille, mais elle pèse fortement sur l'ambiance et me fait me poser la question : « Pourquoi sommes-nous rassemblés lors de ces séances du Conseil général ? » Pour en sortir le plus vite possible, quitte à laisser dire des erreurs ou étaler des chiffres sans signification ? Ne sommes-nous pas réunis ici pour prendre des décisions pour améliorer le quotidien de nos citoyens, de *tous* nos citoyens, avec toute la clarté possible et la compréhension de tous ?

Par exemple, lors du premier Conseil général, j'avais terminé par « Divers », chose qui ne se faisait pas du tout au sein de l'ancienne Commune du Locle. Je trouve qu'il y a un point qui manque vraiment dans nos séances du Conseil général, c'est le point « Informations ». Il faut les « Informations du Conseil communal au Conseil général » pour savoir l'avancée de certains travaux, pour connaître l'évolution de certains dossiers et savoir où on en est. C'est parfois 2-3 minutes. Il est vrai que cela prendrait peut-être 10 minutes ou un quart d'heure au total et que les séances finiraient légèrement plus tard. Mais le fait de recevoir ces petites informations établit un lien entre le Conseil communal et le Conseil général, et c'est quelque chose qui me manque passablement. Je ne parle pas des informations qui sont dévolues à toute la population. Je parle là vraiment des informations relatives à l'avancée des dossiers au sein du Conseil communal, au niveau de notre commune.

Nous n'avons vraiment pas eu beaucoup de chance avec la période de transition qui est tombée au plus haut de la vague du Covid. Et puis, en tant qu'ancien conseiller communal des Brenets, je déplore un manque de communication entre les anciens du Conseil communal des Brenets et le nouveau Conseil communal de la nouvelle commune. Parfois, toutes les choses n'ont peut-être pas été dites ou les choses n'ont pas bien été transmises. Mais j'ai quand même été très surpris que la Commission financière soit convoquée à une séance – que je qualifierai de *diffamatoire* – sur les décisions prises par le Conseil communal des Brenets, à fin 2020, sans prendre la peine de comprendre pourquoi et comment il a pris ces décisions. Cela m'a beaucoup, beaucoup marqué, et je regrette

vraiment ces manières de faire, qui détonne un peu de l'ambiance de respect et de convivialité que nous avons eue durant les travaux de préparation de fusion. C'est vraiment dommageable.

Que dire aussi, après les 16 ans durant lesquels j'ai œuvré pour le bien-être des concitoyens des Brenets, qu'au nom d'une certaine équité le Conseil communal annonce la fin prochaine des macarons pour tous les Brenassiers, la fin des subventions pour les transports publics pour les enfants. Certains points inquiètent beaucoup les Brenassiers : par exemple, le petit train qui va bientôt disparaître au profit d'un bus électrique, lequel pourrait être pris dans les bouchons des Brenets, puisque les bouchons – surtout en période hivernale – démarrent depuis le village des Brenets. Ce bus se retrouvera dans ces bouchons et cela posera des problèmes aux habitants des Brenets pour rejoindre Le Locle ou la Suisse. Par cette fusion, on pensait que le quartier des Brenets allait se rapprocher du reste de la Suisse. Mais on a l'impression qu'il va être plus isolé que jamais.

Depuis des années, en lien avec la circulation frontalière et malgré des macarons, il a été difficile de ne pas perdre des habitants. Alors, imaginez ce qui va se passer lorsqu'il n'y aura plus de macarons et que des bouchons vont se produire durant les travaux du Col-des-Roches, pendant une dizaine d'années quand même. Est-ce que le quartier des Brenets va se transformer en village fantôme ? Il y a déjà maintenant un taux de vacance extrêmement important au niveau des appartements, au niveau du quartier des Brenets. Que va-t-il devenir si des choses sont modifiées sans trop prendre en compte ces aspects ?

Ceci n'est pas le rêve que les habitants des Brenets et du Locle se faisaient de cette fusion. J'espère qu'avec l'arrivée d'une Brenassière au Conseil communal, un tournant va être pris pour respecter les particularités de ce petit quartier, caché derrière la ligne de défense du Col-des-Roches. Pour que tout soit fait pour nous rappeler ce coin de Suisse blotti dans un si charmant paysage. Mais j'ai confiance en l'avenir. Et comme le Conseil communal a pu régler le problème d'équité de salaire envers les employées des structures d'accueil des enfants des Brenets, je pense qu'il saura trouver une solution pour que les habitants des Brenets ne se sentent pas oubliés dans cette nouvelle commune. J'ai confiance que, durant les 3 ans et demi que le Conseil communal et le Conseil général actuels doivent siéger, les choses puissent gentiment prendre un bon tour. Je serai là aussi, au sein du Conseil général, pour que l'on puisse travailler dans ce sens.

Je remercie beaucoup l'administration communale de son soutien durant ma présidence, ce qui n'est pas évident au début, lorsqu'on arrive devant un nouveau Conseil général. Je remercie aussi le Bureau de son soutien et je souhaite bien du courage à la personne qui va reprendre la présidence du Conseil général.

[Ndlr : Le discours est ponctué des acclamations de l'assemblée.]

Le chancelier, **M. Patrick Martinelli**, dépose une **motion d'ordre** : le postulat précédent doit être revoté. En effet, compte tenu que le nombre de conseillers généraux est effectivement de 35, mais que le président ne vote pas, le nombre total de voix doit être de 34. Avec 17 et 18 voix décomptées, le résultat n'est donc pas juste.

Le président sortant, **M. Philippe Rouault**, demande donc un nouveau vote sur le postulat « Fusion des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une nécessité ! », une voix de trop ayant été comptabilisée dans le décompte des voix.

Soumis une deuxième fois au vote, le **postulat n° 21-307** intitulé « Fusion des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une nécessité ! » obtient **17 voix pour et 17 voix contre**. Il appartient dès lors au président de départager les voix.

M. Philippe Rouault, président : Je croyais avoir fini. Il ne m'était encore pas arrivé de devoir faire l'arbitre. C'est bien, pour une fin. Je ne m'attendais pas à cela. Je serais assez partant pour que Le Locle et La Chaux-de-Fonds fusionnent un jour. Je pense que cela viendra un jour, mais, actuellement, je pense que c'est encore un peu trop tôt. La fusion des Brenets et du Locle est, à mon avis, encore trop fraîche *[Ndlr : Les propos du président sont ponctués d'acclamations.]* pour relancer de nouveau des travaux et des recherches. Finissons déjà comme il faut cette première fusion, qui n'est, pour l'instant, pas encore terminée.

Mme Corine Schaffner, PLR, dépose une motion d'ordre, le président devant se faire remplacer par la première vice-présidente ou le second vice-président pour pouvoir prendre la parole.

M. Philippe Rouault, président : Alors je dis **non**.

Tenant compte du vote du président départageant ainsi les voix, le **postulat n° 21-307** intitulé « Fusion des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une nécessité ! » est **refusé** par 18 voix contre 17 et 0 abstention.

b) Nomination du Bureau du Conseil général 2021-2022

M. Anthony Von Allmen, PLR : Par rapport au document qui se trouve sur les pupitres, le groupe PLR propose une petite modification : M. François Chopard prendra la place vacante de deuxième vice-président et, comme secrétaire suppléant, nous proposons la candidature de M. Gérard Pulfer.

Président	Surdez Pierre	PLR
1 ^{er} vice-président	Baba Cyprien	POP
2 ^e vice-président	Chopard François	PLR
Secrétaire	Eymann Joëlle	PS
Secrétaire suppléant	Pulfer Gérard	PLR
Questeurs	Zaslowski Suzanne	POP
	Galvani Joël	LES VERTS

Sans autres propositions, le Bureau du Conseil général est ainsi constitué et ses membres nouvellement nommés prennent place.

[Ndlr : Ces nominations sont saluées par acclamations.]

c) Discours du nouveau président du Conseil général

M. Pierre Surdez, président : Je vous remercie, Chers collègues, d'avoir élu le Bureau dans son ensemble et de lui témoigner ainsi votre confiance. Je m'efforcerai de remplir ma tâche de président de manière consciencieuse. Je souhaite vivement, durant cette nouvelle année de législature, que nos Conseils travaillent dans un esprit constructif, serein, avec des débats apaisés, au-devant des nombreux challenges qui les attendent.

Comme le disait un très cher collègue : « La situation de notre commune du Locle évoque une très grosse migraine. Afin de pallier le problème, nous prenons un Dafalgan et hop ! ça passe. Puis, nous reprenons un Dafalgan, car cette dernière revient en force. Puis encore un et ainsi de suite, sans prendre un seul instant conscience que nous repoussons à chaque fois notre volonté de comprendre d'où provient ce mal et de se donner toutes les possibilités de l'arrêter.

La situation financière du Locle est particulièrement préoccupante, que ce soit pour notre génération ou les générations à venir. Après l'adoption des comptes 2020, avec une dette qui ne cesse d'augmenter. Je trouve qu'une commune qui a un déficit structurel en premier lieu et qui emprunte pour faire fonctionner son administration n'est en aucun cas une commune saine. Bien au contraire. En sachant que la capacité d'autofinancement est négative et que la dette, comme je l'ai dit, ne cesse d'augmenter.

Mais tout n'est pas noir non plus. Une prise de conscience sérieuse doit se faire et nous nous devons d'agir. Nous nous dirigeons sans doute vers des jours meilleurs, avec quelques éclaircies au menu. Nous pouvons, notamment, penser au futur contournement du Locle, dont les travaux commenceront prochainement dans l'optique de Mobilité 2030, mais nous pouvons également songer à la réalisation de nouveaux quartiers pour amener de nouveaux contribuables.

L'objectif qui doit clairement primer est l'obtention d'une évolution démographique à la hausse. Notre Législatif se doit de travailler ensemble, en dehors de toutes velléités de toutes parts. Notre Exécutif doit saisir l'opportunité, à l'occasion de la future accession d'une nouvelle conseillère communale, de cesser de travailler en silo, et de travailler ensemble, de proposer des solutions *concrètes*, ainsi que de réunir et de travailler avec les commissions.

Au-delà de cette crise sanitaire que nous sommes – je l'espère – en train de terminer, nous nous devons de collaborer au-delà de tous tabous politiques. Je suis convaincu que nous pouvons – et nous *devons* – travailler ensemble pour une commune saine et attractive.

Au nom du groupe PLR, nous souhaitons vivement remercier notre conseiller communal, ancien député, ancien président de la Ville du Locle et du Grand Conseil, et futur retraité : M. Jean-Paul Wettstein.

Cher Jean-Paul, depuis de nombreuses années, tu as su manier avec détermination et passion ton dicastère. Tu as parfaitement su développer, mettre en place et soutenir de nombreux projets concrets pour la jeunesse locloise. Je pense ici notamment au CLAAP, au parascolaire, au préscolaire, ainsi qu'au Parlement des Jeunes et bien d'autres encore. Merci *infiniment*, Cher Jean-Paul, pour toutes ces années d'investissement pour la collectivité, pour notre très chère Mère-Commune des Montagnes neuchâtelaises et pour notre magnifique canton. Merci et nous te souhaitons, très Cher Jean-Paul, une belle retraite et, surtout, une excellente santé. Merci.

[Ndlr : Le discours du président est ponctué des acclamations de l'assemblée.]

M. Anthony Von Allmen, PLR : Si, en temps normal – en tant que juriste – j’aime bien m’en tenir au règlement, certaines exceptions méritent parfois que l’on déroge à cette règle. Aussi, le groupe PLR se donne ici le droit de déroger un petit peu au règlement, puisque nous prenons congé ce soir d’un conseiller communal issu des rangs PLR. Nous tenions à lui rendre un petit hommage. Nous vous prions donc de nous excuser de ce petit écart réglementaire, mais convivial.

Monsieur le Président du Conseil communal, Cher Jean-Paul, Ce n’est pas dans cette salle que tu as commencé ta carrière politique, mais bien à quelques pas d’ici, au Conseil général de la Ville du Locle. Etre réunis ce soir ici, au CIFOM, est un joli clin d’œil pour te souhaiter une bonne retraite, toi qui as axé ta carrière professionnelle sur la jeunesse – puisque tu as enseigné ici durant de nombreuses années – mais également parce que tu t’es engagé pour cette jeunesse et pour la formation au sein de l’Exécutif de la Mère-Commune ces dernières années.

Lors de ton premier passage à l’Hôtel de Ville, tu te dévouais pour des services plus techniques, notamment à la tête des services industriels. La technique, ça te connaît aussi. Tu as à ton palmarès quelques inventions. Cet esprit pratique et scientifique, doublé de ton humanisme et de ta bonne humeur nous ont permis de faire avancer de jolis dossiers : par exemple, le CLAAP, le développement des structures para- et préscolaires, et on peut aussi citer la fusion entre la Commune du Locle et celle des Brenets.

Durant ton mandat, tu as parfois dû défendre des décisions collégiales douloureuses pour toi – c’est cela le travail d’un conseiller communal, souvent minoritaire – mais toujours avec le sourire, et détendu. Pour notre Législatif et notre commune, tu as été un interlocuteur constructif et apprécié. Et pour le groupe PLR, cela a été un privilège de te côtoyer et de pouvoir compter sur toi.

Aujourd’hui, ta santé ne te permet plus de consacrer toute l’énergie nécessaire pour la fonction de conseiller communal. Merci, Cher Jean-Paul, pour ton engagement, et prends maintenant le temps pour ta santé, ta famille, ton épouse et la photographie que tu maîtrises magnifiquement. Merci Jean-Paul, nous avons un petit bouquet à t’offrir. Bon vent et à bientôt.

[Ndlr : Propos ponctués des acclamations de l’assemblée.]

M. Pierre Surdez, président : Au vu de l’heure tardive, nous n’allons pas traiter les points suivants de l’ordre du jour. Les interpellations seront donc traitées à la prochaine séance. Je vous remercie de transmettre toutes vos interventions de ce soir à la Chancellerie dans les plus brefs délais, afin que les procès-verbaux puissent être maintenus à jour.

DU 23 JUIN 2021

Les interpellations :

- 21-603 De MM. Vivian Bologna et Michaël Berly (POP) : Le Conseil communal souhaite-t-il dégrader le pouvoir d'achat du personnel communal ?
- 21-604 De MM. Michaël Berly (POP) et Stéphane Reichen (PS) : Évolution de la question géotopographique.

seront traitées lors de la prochaine séance du Conseil général.

La séance est levée à 22h50.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
P. Rouault

Le secrétaire,
P. Surdez